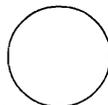


# Solidarité contre l'Exclusion

## Emploi et revenus pour tous



JAUNE = il est temps de verser !  
ROUGE = c'est le dernier !

## Edito

### rue de la Loi pour L'EMPLOI

Mode d'emploi

#### RUE

Oui, ils étaient des milliers de travailleurs du secteur Non-Marchand à se retrouver dans les rues ces dernières semaines. Venu des différents secteurs (Soins de Santé, Socio-Culturel, Organismes sociaux, Aides familiales, Ateliers protégés, ...).

Les travailleurs du Non-Marchand ont RUÉ dans les brancards. La charge de travail est devenue de plus en plus insupportable au fil des restrictions successives, de l'accroissement des besoins, des coupes sombres dans les budgets,...

Ils réclamaient plus de mains pour des services plus humains.

#### RUE

Ils sont des centaines de milliers à être menacés de se retrouver à la rue dans les prochaines semaines. Jamais, la précarité n'a été aussi forte. 1/10 des habitants de Bruxelles, capitale de l'Europe, sont au minimum des moyens d'existence.

#### LOI

L'emploi, ça se décrète. Masse de discours néolibéraux qui font passer le message contraire. « C'est l'économique qui crée l'emploi, pas les contraintes. » C'est faux !

L'accord multilatéral sur les investissements, préparé en secret par l'OCDE, s'imprègne totalement de cette idée qu'il faut laisser l'économique décider à la place du politique.

#### LOI

Nous exigeons de nos politiques qu'ils gouvernent ! Il faut des lois pour créer de l'emploi. L'économique doit être au service de l'Homme. Pas l'inverse.

#### EMPLOI

Emploi pour réduire le temps de travail à 35, puis à 32 heures par semaine. Parce que tout le monde a droit à l'emploi et/ou à un revenu décent et digne. Parce que les exclus doivent avoir accès à la formation nécessaire pour leur permettre d'entrer dans des emplois de qualité, et non pas dans des petits jobs à la Miet Smet.

Vraiment, le 21 janvier, tout faisait que l'on devait se rencontrer : les travailleurs du secteur Non-Marchand, les exclus, les minimexés, les chômeurs, les citoyens avides d'un monde plus humain.

*Pour que plus personne ne soit à la rue ?*

A un de ces jours, ... le 7 mars au Forum ?

**Yves Hellendorff, CNE**



**Adresse :** 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles, tél. et fax: 02/646.46.33, e-mail: <collectif.emploi@linkline.be>

**Heures d'ouverture :** les lundis et mercredis de 9h00 à 13h00 et les mardis et jeudis de 12h30 à 17h00. Claire André, notre permanente vous y accueille. Si vous vous posez des questions à propos du Collectif ou que vous avez envie de proposer ou de réaliser quelque chose, n'hésitez pas à la contacter. Plusieurs moyens vous sont offerts pour la joindre du plus ancien : lettre, téléphone, répondeur, fax au plus récent : courrier électronique.

Nous profitons de cette occasion pour adresser nos plus vifs remerciements à la Poudrière/ Communauté Emmaüs. Elle nous a permis d'équiper le bureau en meubles: tables, chaises, armoires. Elle nous a aussi offert des dictionnaires et autres livres utiles au Collectif.

Plusieurs d'entre vous y sont déjà venus pour des renseignements ou un coucou amical. Et vous ? Pourquoi ne viendrez vous pas d'ailleurs donner un coup de main ?

- Vous connaissez Paradoxe sur le bout des doigts et pouvez refiler des tuyaux utiles à notre permanente qui découvre ce logiciel !
- Cela vous plairait d'éplucher les e-mails que nous recevons du réseau des Marches, d'Other Voices ou d'ailleurs et d'y faire écho dans le journal du Collectif ? Si oui, vous apporteriez une aide précieuse pour quelque chose que nous n'avons pas pu exploiter à sa juste valeur jusqu'à présent.
- Vous voulez participer au comité de rédaction de ce journal ?
- Vous désiriez faire partie d'une bande de joyeux lurons qui s'active à vous envoyer ce journal, ou qui vient donner un coup de main pour les gros envois ?

**Qu'est-ce qui vous retient de nous rejoindre ?**

Pour en savoir plus, contactez Claire aux heures de permanence, vous êtes les bienvenus !

|   |                  |
|---|------------------|
| Annonce du FORUM .....  | p 3              |
| <b>Actions</b> .....  | <b>p 7 à 12</b>  |
| Rue de la Loi pour l'Emploi   | 5                |
| En réponse aux tracts d'extrême-droite  | 11               |
| <b>Témoignages</b> .....  | <b>p 13 à 16</b> |
| En direct de France (Claire Villiers, Christophe Aguiton)                             | 13               |
| Minimas sociaux : Act-up Paris réveille Lionel Jospin                                 | 14               |
| Chômeurs et précaires : l'union fait la force (Claire André)                          | 15               |
| <b>Emplois</b> .....  | <b>p 17 à 20</b> |
| La réduction du temps de travail pour créer de l'emploi ? (Didier Coeurnelle)         | 17               |
| <b>A lire...A débattre</b> .....  | <b>p 21 à 33</b> |
| Répartition des revenus et du temps de travail : La société en sablier (Gh. De Smet)  | 21               |
| Article 342 : STOP (Emmanuel Dache)   | 24               |
| L'article 342 : parlons-en ! (Véronique Melis)  | 25               |
| Contrôle ONEM à domicile : c'est illégal (Corine Barella)                             | 28               |
| Alerte à l'AMI : il est plus que temps d'être informés ! (Antoinette Brouyaux)        | 30               |
| Que peuvent opposer les syndicats à la direction d'« Edith Cavell » ? (X. Vanandruel) | 30               |
| Dépénaliser l'euthanasie : d'autres priorités ? (Ghislaine De Smet)                   | 32               |
| <b>Organisations :</b> .....  | <b>p 34 à 37</b> |
| Equipes populaires  | 34               |
| Kairos-Europe   | 35               |
| <b>Agenda</b> .....   | <b>p 38</b>      |

# FORUM

## « Pour en finir avec le chômage et l'exclusion »

samedi 7 mars 1998, de 9h30 à 17h

IHECS, 56-60 rue de l'Etuve à 1000 Bruxelles (près de la rue du Midi)

### Programme

|       |   |
|-------|---|
| 9h30  | Accueil   |
| 9h45  | Présentation du déroulement de la journée   |
| 10h   | 4 carrefours  |
| 12h30 | Repas à l'extérieur   |
| 14h   | Synthèse des carrefours   |
| 15h   | Débat sur les propositions  |
| 16h30 | Présentation des assises des Marches Européennes contre le chômage, la précarité et l'exclusion |
| 17h   | Clôture et verre de l'amitié  |

### Carrefours

#### 1 - Réduction du temps de travail et création d'emplois

Les idées en matière de réduction du temps de travail progressent et convainquent de plus en plus de monde (en France et en Italie, particulièrement). Les embauches compensatoires, liées à cette revendication, doivent-elles faire l'objet de mesures spécifiques (être obligatoires), ou fait-on confiance aux mécanismes du marché pour les voir émerger ? Ne faut-il pas aussi lutter contre les heures supplémentaires ?

Faut-il mener de front des politiques de réduction du temps de travail et de création massive de nouveaux emplois ? Les besoins sociaux non assurés sont nombreux (aide aux personnes, environnement, enseignement, ...). Quelle est la faisabilité des différents plans proposés en la matière ? Veiller à la qualité des emplois créés est nécessaire vu la précarisation croissante du marché du travail.

#### 2 - Ressources et services garantis

Mener une existence « conforme à la dignité humaine » ne se résume pas à satisfaire des besoins alimentaires et énergétiques. L'article 23 de la Constitution belge est très clair à ce sujet. La réflexion portera sur la déconnexion entre ressources et travail et l'organisation spécifique des sans emploi. Ne faut-il pas d'abord se rappeler la genèse et le mécanisme des allocations existantes et les remettre en question ?

Au rang des propositions à tester : supprimer le statut de cohabitant, imposer l'individualisation des droits, augmenter le montant de ces allocations, ... Plus largement, comment rendre effectifs les droits aux services indispensables tels que le logement, le transport, l'électricité, le gaz, le téléphone, la santé, l'enseignement, la culture, ... ?

#### 3 - Les formations et l'accès à l'emploi

Comment garantir l'accès et le droit des personnes sans emploi (particulièrement des moins qualifiés) à des formations réellement utiles à leurs projets professionnels et humains ? Les formations organisées correspondent-elles aux besoins réels, mènent-elles vraiment à un emploi ou à un diplôme officiellement reconnu ?

La question du mode d'évaluation de la pertinence des formations est aussi posée. Les nouvelles dispositions du sommet de Luxembourg prévoient une amélioration de l'accès à la formation. Sont-elles un droit ou une obligation ? Les conclusions de ce sommet européen ne révèlent-elles pas avant tout la faillite de nos systèmes éducatifs ? Nous réfléchissons aussi aux réformes à y apporter.

## 4 - Financement et choix politiques

Aujourd'hui, la recherche du profit immédiat détourne, à des fins purement spéculatives, des épargnes qui pourraient être consacrées à des fins plus productives et à la création d'emplois. La fiscalité peut, à cet égard, jouer un rôle important. Tant dans l'amélioration du financement des pouvoirs publics que dans la réalisation d'une plus grande justice sociale.

Peut-on appliquer au niveau européen ou international une taxe sur la spéculation financière ? Que penser de l'instauration d'un impôt sur la fortune ? Une taxe sur l'énergie, sur le CO<sub>2</sub>, sur les plus-values, ou autre, ne permettrait-elle pas d'améliorer le financement de nos systèmes de sécurité sociale ?

### Avec la participation de :

|  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| Appel des 600                          | Flora                                 |
| A.S.B.L. Plan Lombardo                 | Fondation Jacqmotte                   |
| L'Autre Lieu                           | Fondation André Maraite               |
| C4                                     | Front SDF                             |
| C.A.S.I.-U.O.                          | Jeunesse et Écologie                  |
| C.G.S.P.-Gazelco                       | Kaïros                                |
| C.N.E.                                 | Ligue des droits de l'homme           |
| Collectif Alpha                        | Lire et Écrire                        |
| des acteurs des Comités Blancs         | Maison du Partage                     |
| Culture et Développement               | MIR-IRG                               |
| Etats généraux de l'écologie politique | SEL                                   |
| Emmaüs/Poudrière                       | SEL                                   |
| Équipes populaires                     | SETCa (Régionale Bruxelles)           |
| Fédération des Maisons Médicales       | Solidarités nouvelles                 |
| FEF                                    | Vivre Ensemble/Entraide et Fraternité |

Le forum sera suivi d'un

## DÉBAT-CONFÉRENCE DE PRESSE

jeudi 12 mars à 20h à la CNE

176 chaussée de Haecht à 1030 Bruxelles (près du carrefour avec l'avenue Rogier)

Les revendications issues du forum seront présentées à un panel de personnalités qui seront invitées à donner leur avis et à indiquer dans quelle mesure elles les concrétiseraient.

### avec :

Magda DE GALAN, PS  
Isabelle DURANT, Ecolo  
Joëlle MILQUET, PSC  
Pino CARLINO, CSC  
Michel JADOT, Secrétaire général du Ministère de l'Emploi et du Travail  
Jean-Claude VANDERMEEREN, FGTB

# Rue de la Loi pour l'Emploi

Bruxelles, 21 janvier, 15h30

Frigorifiés par un vent traître, mais réchauffés par la musique de l'accordéon et l'enthousiasme des participants, avec l'encadrement bienveillant des forces de l'ordre, nous avons rebaptisé la rue de la Loi au coin de la zone neutre avec tout le décorum nécessaire, champagne et ruban inaugural. Quand je dis « nous », c'est vraiment le terme qui convient.

Sur une idée conçue fin novembre par Antonino Lombardo, différents membres du collectif ont pris des contacts : la conjonction du mouvement français des chômeurs et de la mobilisation du front commun Non-Marchand en Belgique a fait le reste. Il faut dire que les contacts qui existent depuis un an entre militants associatifs, personnes sans emplois et syndicalistes à travers notre collectif et le réseau des Marches Européennes commencent à porter ses fruits.

La manifestation n'était pas une manifestation de masse (et pour cause : tout s'est mis en place en 10 jours !). Mais elle était vraiment représentative par sa diversité : à l'appel du collectif, les organisations signataires s'y sont associées en quelques jours, rejointes par les organisations syndicales du front commun Non-Marchand, la FEF, certains acteurs des comités blancs. Des chômeurs du mouvement français, amis de longue date rencontrés lors des Marches Européennes, nous ont rejoints aussi. L'unité s'est faite autour d'une plateforme de revendications (voir ci-dessous).

Une délégation de 6 personnes a été reçue au cabinet du Premier ministre, au 16 rue de la Loi (voir plus loin le compte-rendu de l'entrevue, dans le communiqué de presse diffusé après la rencontre).

Les médias n'ont pas boudé notre initiative. Vous nous avez peut-être aperçus le soir du 21 au JT de la RTBF et de RTL; nous vous reproduisons ci-dessous des extraits des articles publiés dans Le Soir, la Libre Belgique, La Meuse-La Lanterne. Le Standaard avait aussi annoncé l'événement dans son édition du 21 janvier.

Le rassemblement a également été l'occasion de récolter plus de 3000 FB, qui ont été remis au collectif de chômeurs d'AC! du 20<sup>e</sup> arrondissement (Paris). Une manière concrète de montrer notre solidarité.

Sans exagérer, je pense qu'on peut en conclure que le problème de l'emploi touche à présent de si près l'ensemble de la population qu'une large mobilisation des citoyens pour réclamer d'autres politiques pour créer de l'emploi serait possible. A suivre...

Ghislaine De  
Smet

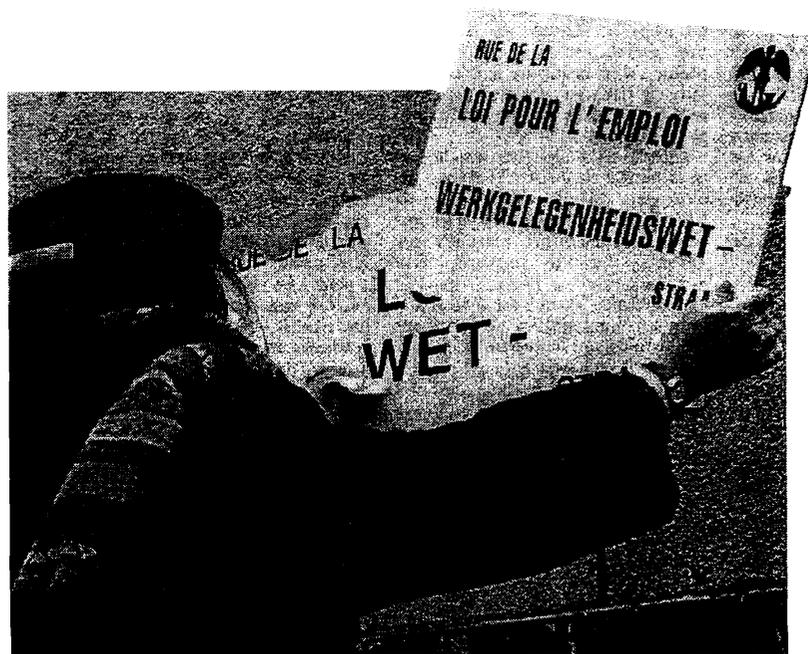


photo parue dans le Vif l'Express du 30 janvier 1998

# Mini-manif, vaste union, énorme colère rue de la Loi Chômeurs et gens du non-marchand réclament une loi pour l'emploi

Une centaine de personnes ont mené, mercredi après-midi à Bruxelles, une manifestation symbolique. Ils ont rebaptisé la rue de la Loi en « rue de la Loi de l'Emploi ». La pancarte nouvelle ne tenait pas, mais a quand même été arrosée de cidre et de mousseux.

Deux bandes de circulation seulement avaient été bloquées. Le petit groupe était transi et un peu perdu dans le béton. L'initiative du collectif « Solidarité contre l'exclusion » est cependant notable car elle a fait le lien entre les chômeurs et les gens du non-marchand. Elle a rasé les syndicats officiels (FGTB de Bruxelles, Jeunes FGTB, SEL, CNE, CCSP...), des

mouvements établis (Équipes populaires, FEF, MCP...), de nouvelles initiatives (certains comités blancs, le collectif des marches européennes, WIT...) et des chômeurs belges et français (venus d'Arras et de Paris).

Ils ont porté un message au cabinet du Premier ministre. *Nous en avons tous assez*, dit le texte qui réclame des emplois de service aux personnes, une réduction du temps de travail, une fiscalité juste et un traitement décent des chômeurs.

*L'emploi, ça se décrète*, a expliqué Yves Hellendorf (CNE). *Il y a 70.000 emplois à créer dans le non-marchand*. Claire André, du collectif contre l'exclusion, a expliqué pourquoi la manifestation

arborait trois couleurs: Rouge comme la colère, vert comme l'espoir, blanc comme le symbole de l'union. *Nous serons reçus courtoisement chez le Premier ministre*, a-t-elle conclu, *mais les mots ne suffisent pas. La pression de l'opinion publique est nécessaire.*

Jean-Marie Honoret, responsable du mouvement des chômeurs du Nord-Pas-de-Calais, voit venir cette pression. *Notre mouvement sort de France. Les choses commencent à bouger en Espagne, en Italie et ici en Belgique, avec — c'est important — les syndicats et une partie du mouvement blanc. Le sentiment d'urgence grandit.*

Th. E.

En légende de la photo, Le Soir commente : Une loi pour l'emploi : c'est ce qu'ont réclamé mercredi une vingtaine d'associations. L'ambiance était bon enfant et un peu timide, mais les propos étaient graves. L'intolérance au chômage grandit.

## La marche en avant du non-marchand

# La LIBRE BELGIQUE

Dans La Libre Belgique (22.1.98), on trouve un compte-rendu de l'action dans le cadre d'un article sur le mouvement non-marchand :

(...) L'après-midi, le Collectif solidarité contre l'exclusion a pour sa part décidé de rebaptiser symboliquement la rue de la Loi « rue de la Loi pour l'Emploi » avant d'aller porter un cahier de revendications au premier ministre.

L'action du collectif Solidarité contre l'exclusion était soutenue par le front commun syndical. Ce dernier dénonce les futures propositions du Conseil supé-

rieur de l'emploi qui, affirme-t-il, « correspondent de fait aux propositions du CVP et de la FEB ». Les revendications posées à cette occasion n'étaient autres qu'une réduction du temps de travail à 13h, une fiscalité plus juste, des modifications de la législation du chômage et le prélèvement d'une « cotisation solidarité emploi » (...)

Actions

# LA MEUSE



Dans La Meuse-La Lanterne (22.1.98), on voit Antonino Lombardo couper le ruban inaugural, en rappelant qu'il est l'auteur de plusieurs plans originaux pour relancer l'emploi en Belgique.

## La rue de la Loi rebaptisée « pour l'Emploi »

**H**IER après-midi, une centaine de personnes se sont réunies au coin de la célèbre rue de la Loi à Bruxelles pour la rebaptiser « *rue de la Loi pour l'Emploi* ». Une initiative originale due au collectif *Solidarité contre l'exclusion*.

Par cette action symbolique, ces chômeurs, issus de tous horizons, voulaient rappeler qu'ils en avaient assez des anciennes formules de lutte contre le chômage que le gouvernement s'apprête encore à prendre (temps partiels, réductions de charges patronales). « Elles ne sont que le reflet des volontés CVP et FEB. »

Une loi pour l'emploi pour eux, c'est:

- une loi-cadre réduisant la durée hebdomadaire du travail à 32 heures ;
- le prélèvement d'une contribution solidarité emploi ;
- une fiscalité plus juste, qui mette à contribution tous les types de revenus.

Une délégation est ensuite partie expliquer leurs revendications au 16 rue de la Loi, là où se déroule le conseil des ministres. Aujourd'hui, ils participeront également à la marche du secteur non-marchand.

RUE DE LA

# LOI POUR L'EMPLOI WERKGELEGENHEIDSWET-

STRAAT

L'accès à l'emploi constitue la priorité en matière de lutte contre l'exclusion. Nous voulons partager le travail par des mesures de réduction du temps de travail sans perte de salaire, et créer de nouveaux emplois dans les communes et dans les services publics et privés du secteur non marchand.

Le conseil supérieur de l'emploi va bientôt présenter ses propositions d'augmenter les temps partiels et d'accorder de nouvelles réductions de charges patronales aux entreprises, soit des mesures qui jusqu'ici ne sont pas parvenues à empêcher la croissance du chômage.

## Nous en avons TOUS assez...

**TOUS**, travailleurs des services non marchands (infirmier(e)s, puéricultrices, éducateurs, enseignants...), travailleurs de l'associatif, personnes sans emploi, étudiants, citoyens... nous avons d'autres propositions, et nous exigeons d'autres mesures politiques :

## Une Loi pour l'emploi

- 1 — Pour créer des dizaines de milliers d'emplois de qualité dans les services non marchands (social, culturel, santé et aide aux personnes) ;
- 2 — Par une loi cadre réduisant la durée hebdomadaire du travail à 35 heures, étape vers les 32h ; ou par une loi facilitant la conclusion de conventions collectives en ce sens ;
- 3 — Par une fiscalité plus juste, mettant à contribution tous les types de revenus (et donc pas uniquement les revenus du travail), de façon progressive ;
- 4 — Dans l'attente de pouvoir disposer d'emplois pour tous, il s'agit de répondre aux situations d'urgence en considérant les chômeurs comme de vrais citoyens : avec un revenu décent, le respect de leur vie privée... et la fin des exclusions.

## Des propositions chiffrées et réalisables existent !

Nous voulons l'accès pour tous aux services de base, à un enseignement et à des soins de qualité. Nous voulons vivre dans une société qui se donne les moyens d'avoir une justice digne de ce nom et de respecter l'environnement. La réduction de la dette publique donne une nouvelle marge de manœuvre. Qu'elle serve à redonner à notre société un visage humain !

### Organisations participantes

CASI-UO, CNE, Collectif «Solidarité contre l'exclusion : emploi et revenus pour tous», Collectif belge des «Marchés européennes contre le chômage la précarité et l'exclusion », certains acteurs du réseau des Comités Blancs, Equipes Populaires, FEF, FLORA, Interrégionale Bruxelloise FGTB, Jeunes FGTB /IW, Jeunesse et Ecologie a.s.b.l., LBC, Mouvement Chrétien pour la Paix, A.S.B.L. Plan Lombardo pour l'emploi, SEL, SETCa, Solidarités Nouvelles, WIT voor directe democratie.

**Contact: 02 - 646.46.33**

ainsi jusqu'à 200.000 emplois nouveaux. Il estime que la solution au problème de l'exclusion ne peut se trouver qu'au travers d'une action de solidarité et de partage.

**Claire André** leur a présenté le Collectif et explicité le sens de la démarche qui animait les personnes présentes lors de cette action. Celle-ci est avant tout citoyenne et responsable.

*« Nous, travailleurs avec ou sans emploi nous nous solidarisons, nous avons des idées et nous réfléchissons ensemble à comment sortir du marasme actuel, du défaitisme ambiant et de la situation de crise que nous vivons depuis trop longtemps (25 ans). »*

Si nos hommes politiques veulent lutter contre l'extrême-droite, ils doivent avant tout permettre à tous de vivre décemment et entendre les mouvements citoyens pacifistes et respectueux de la démocratie.

Le chef de cabinet du Premier Ministre nous a dit être étonné par le mouvement des chômeurs français. Il en a surtout retenu que ceux-ci ne revendiquent qu'un revenu décent et ne demandent pas d'emploi. Nous leur avons expliqué qu'il commettait une erreur d'interprétation. En effet, dans les revendications des chômeurs français, la réduction du temps de travail et la création d'emploi se trouvent en bonne place.

Pour le chef de cabinet, les intérêts des travailleurs avec et sans emploi sont difficilement conciliables. Il pense que le partage du travail ne peut se faire sans prélèvement dans la poche des travailleurs; toucher aux capitaux privés serait préjudiciable à terme pour la qualité de vie de tous.

**La question qui préoccupe nos dirigeants reste encore et toujours le financement de la répartition du temps de travail.** Il nous a ensuite vanté les mérites du gouvernement et les efforts nombreux (tout en reconnaissant que ceux-ci devraient être doublés) que celui-ci réalise pour défendre notre modèle social en opposition au modèle américain. Pour lui, les hommes politiques n'ont pas abandonné leurs pouvoirs au monde financier. D'ailleurs, l'Euro et la création de l'Europe sont là pour le prouver. Les revendications que nous lui avons présentées lui semblent simplistes et préjudiciables à terme pour le plus grand nombre. Nous ne serions pas conscients de la complexité des réalités économiques existantes.

Nous lui avons répondu que nous étions au contraire bien conscients de cette complexité. Focaliser sur deux modèles sociaux nous paraît être un raccourci fort pessimiste qui nie les compétences, les idées porteuses d'avenir provenant des citoyens et l'histoire (d'autres modèles sociaux ont existé avec bonheur). Nous leur avons rappelé que les citoyens sont eux aussi créateurs de richesses et pas seulement les entreprises. Nous pensons que les intérêts des travailleurs avec ou sans emploi sont convergents.

A plusieurs reprises, le chef de cabinet s'est dit mal compris. Ainsi, par exemple, quand il a parlé des « chômeurs qui ne font rien », nous avons réagi avec indignation. Pour lui, nous le comprenions mal... Les mots n'auraient-ils plus le même sens auprès des citoyens et auprès de leurs dirigeants ?

C'est pourquoi cette rencontre nous montre qu'il est grand temps de renouer le dialogue. Nous avons convenu de revenir les voir avec des propositions concrètes et communes dans un proche avenir. Le forum que le Collectif Solidarité contre l'exclusion organise le 7 mars sera l'occasion d'approfondir nos revendications.

Pour la délégation,  
Claire André,  
Permanente du Collectif Solidarité contre l'exclusion.

# Communiqué de presse

Ce mercredi 21 janvier 1998, nous avons rebaptisé la rue de la Loi « *rue de la Loi pour l'Emploi* ». Etaient présents à cette action : des citoyens. Ils étaient là à titre individuel ou en tant que membres d'une association, d'un syndicat,... Les organisations suivantes étaient représentées: le Collectif Solidarité contre l'exclusion, la CNE., le LBC., le SETCa., la CSC sans emploi, la FEF, le SEL, le CJC, l'A.S.B.L. Plan Lombardo, Flora, les Equipes populaires, certains acteurs des Comités blancs, le CASI-UO, l'Interrégionale Bruxelloise FGTB, les Jeunes FGTB/IW, Jeunesse et Ecologie, le Mouvement Chrétien pour la Paix, le Collectif belge des Marches Européennes contre le chômage, la précarité et l'exclusion, WIT voor directe democratie.

Une délégation composée de représentants syndicaux du secteur non-marchand : Yves Dupuis pour le SETCa, Patricia Piette pour la CNE et d'autres acteurs sociaux tels Annaïg Tounquet de la FEF, Paul Blanjean de la CSC-TSE, Claire André, permanente du Collectif Solidarité contre l'exclusion, emploi et revenus pour tous ainsi qu'Antonino Lombardo, s'est rendue chez le Premier Ministre. Ils ont été reçus par Mrs de Callotay et Hep.

Tour à tour, nous nous sommes exprimés.

**Patricia Piette et Yves Dupuis** (représentants syndicaux du Secteur non marchand) ont présenté leurs revendications et marqué leur désapprobation face aux choix gouvernementaux qui ne consistent trop souvent qu'à offrir des cadeaux aux entreprises sans contreparties sur le plan social. Un simple exemple pour démontrer cette affirmation : la disparition de nombreux emplois qualifiés dans les crèches alors que d'un autre côté le gouvernement incite à l'embauche par les entreprises de travailleurs ALE sous qualifiés pour assurer la garde des enfants de leurs employés.

**Paul Blanjean et Claire André** les ont interpellé par rapport à la situation des sans emploi. Ils leur ont rappelé certaines réalités qui semblent être oubliées dans l'application de leurs politiques :

- l'état de misère sociale qui gangrène notre société, ne pas avoir un revenu décent pour vivre ne peut qu'entraîner une dégradation de la santé (non accès aux soins), une perte de liens sociaux (isolement social, non accès à la culture, à l'information etc... Trop de sans emploi ne survivent plus à l'heure actuelle que grâce à la solidarité familiale.
- les chômeurs sont des citoyens comme les autres. Ils doivent être respectés en tant que tels (les situations d'abus du chef des contrôleurs de l'ONEM (viol de la vie privée) leur ont été évoquées). Etre citoyen cela veut dire: avoir le droit d'initiative, d'association, de participation à la vie sociale. Or, cela n'est plus permis à l'heure actuelle aux chômeurs ou aux minimexés en Belgique.
- les sanctions telles qu'elles sont appliquées aujourd'hui contre les chômeurs sont inacceptables et injustifiées: les chômeurs ne sont pas responsables de la dégradation actuelle du marché du travail.

**Annaïg Tounquet** (FEF) leur a rappelé que les parents chômeurs ne peuvent qu'avoir des enfants chômeurs consécutivement à la diminution de leurs revenus, vu que les études coûtent de plus en plus cher.

**Antonino Lombardo** leur a présenté en quelques mots son plan. Pour financer la création d'emplois socialement utiles, Antonino Lombardo propose le prélèvement d'une « cotisation solidarité emploi », sur tous les types de revenus. Ce prélèvement serait progressif (de 1/250e à 4/250e) et ne toucherait pas les petits revenus. Cette cotisation serait affectée à un fonds emploi, destiné à financer des emplois à barème normal, et à durée indéterminée. Le mécanisme et le coût réel des emplois ainsi créés sont repris en détails chiffrés dans son plan. Il y aurait moyen de créer

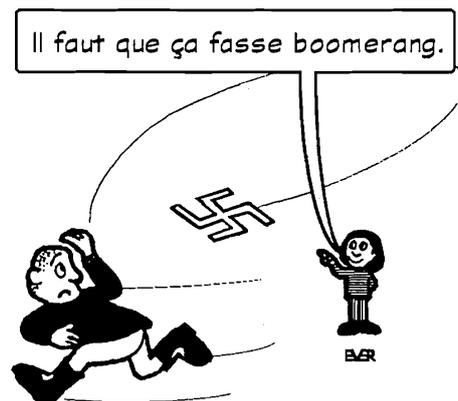
# En réponse aux tracts d'extrême-droite...

Courant décembre, bon nombre de Bruxellois, (et peut-être d'habitants d'autres communes), ont trouvé dans leur boîte aux lettres un tract du Front National de Belgique couvert de propos aussi racistes qu'affligeants de bêtise.

De semblables distributions ont déjà eu lieu avant et, hélas, auront encore lieu demain. On peut se contenter de jeter le papier à la poubelle d'un geste rageur en vouant aux gémonies les pauvres d'esprit qui pondent de tels torchons, mais on peut aussi réagir plus efficacement. Car dans notre pays, il y a des lois qui interdisent de dire n'importe quoi sur n'importe qui et en particulier sur les étrangers.

C'est pourquoi nous reproduisons ci-après, avec l'accord de la Ligue des Droits de l'Homme qui l'a écrite et publiée, un exemple de plainte que l'on peut déposer contre celui ou celle qui émet des propos racistes ou à relent de xénophobie.

Nous sommes bien conscients que l'affaire date un peu. Nos dates de parution n'ont pas permis de faire mieux et c'est dommage. Toutefois, si les formules des prosateurs d'extrême-droite varient parfois un peu, le fond de leur pensée est d'une constance navrante. Et la loi à laquelle il est fait référence dans la plainte ne semble pas devoir être abolie sous peu. Moyennant adaptation, cette lettre peut certainement venir en aide à quiconque décide de se manifester lors de la réception de tout écrit du même acabit.



Bruxelles, le..... 1997

Monsieur le procureur du Roi de Bruxelles  
Rue des Quatre-Bras, 19  
1000 Bruxelles

Je soussigné(e)  
né(e) le à domicilié (e) à

Souhaite porter plainte entre vos mains contre Mme Marguerite Bastien, responsable du FNB, domiciliée à 1200 Bruxelles, 336 rue de la Cambre, en application de l'article 5 de loi du 30.07.81, pour infraction aux articles 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 41 de la loi précitée.

Le ... .., j'ai reçu un document « toute-boîte » émanant du FNB. Ce document viole la loi du 30.7.81 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie.

## **1. Violation de l'article 1er, 21 de la loi du 30 juillet 1981**

Cet article prescrit en son alinéa 2 qu' « est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cinquante francs à mille francs, ou de l'une de ces peines seulement, whichever, dans l'une des circonstances indiquées à l'article 444 du Code pénal, incite à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe, d'une communauté ou de leurs membres, en raison de la race, de la couleur, de l'ascendance ou de l'origine nationale ou ethnique de ceux-ci ou de certains d'entre eux. »

De nombreux propos exprimés dans le document en question entrent dans le cadre de cette disposition :

### **a) Pour l'identification d'un groupe, d'une communauté ou de leurs membres:**

« Grâce à la politique « pluriculturelle », au lieu de s'assimiler, il reste un immigré, avec une mentalité d'immigré. »

« Les seuls 140. 000 marocains à qui l'on n'a pas encore donné la nationalité belge

ATTENTION : Afin de ne pas donner à cette plainte l'aspect d'un simple talon réponse, il est préférable que chacun prenne la peine de recopier la présente. Merci de votre compréhension.

- pourraient devenir plus d'un million dans moins de cinquante ans ! »
- « Et les étrangers seront majoritaires au Parlement. »
- « Des jeunes immigrés ont de nouveau mis Bruxelles à feu et à sang (..) »
- « Que fait le gouvernement des dizaines de milliers de jeunes turcs ou marocains désœuvrés, rôdant dans les rues, en bandes, la nuit ? »
- « Le FNB exige (..) le rapatriement de la famille des délinquants mineurs, la suppression immédiate des allocations d'attente pour les turcs et les marocains, le rapatriement des jeunes étrangers formés chez nous (..) »

b) Pour l'incitation à la discrimination, à la haine, ou à la violence en raison de la race, de la couleur, de l'ascendance ou de l'origine nationale ou ethnique des membres du groupe ou de la communauté visés

Différents termes qui établissent sans ambiguïté une analogie avec une situation de guerre, d'invasion ou d'agression, dans laquelle l'autre est perçu comme un ennemi à éliminer par le seul fait de son origine nationale ou ethnique:

- « Les seuls 140. 000 marocains à qui l'on n'a pas encore donné la nationalité belge pourraient devenir plus d'un million dans moins de cinquante ans! »
- « Dans ces conditions, les bourgmestres belges devront bientôt remettre leur écharpe à des immigrés. Et les étrangers seront majoritaires au Parlement. Plus besoin d'invasion comme en 1940! Pourquoi nos anciens se sont-ils battus ? »
- « Des jeunes immigrés ont de nouveau mis Bruxelles à feu et à sang (.) »
- « Que fait le gouvernement des dizaines de milliers de jeunes Turcs ou Marocains désœuvrés, rôdant dans les rues, en bandes, la nuit? »

On notera enfin le dessin sous le titre « C'est la guérilla urbaine! », représentant des individus saccageant des vitrines, en laissant clairement penser qu'ils sont d'origine étrangère par les traits caricaturaux des visages.

c) La condition de publicité requise par l'article 1er de la loi du 30 juillet 1981 est remplie dans le cas d'espèce puisque la distribution d'un document « toute-boîte » entre bien dans le champ d'application de l'article 444 du Code pénal, lequel indique que « le coupable sera puni d'un emprisonnement de 8 jours à un an et d'une amende de 26 à 200f, lorsque les imputations auront été faites par des écrits imprimés ou non, des images ou des emblèmes affichés, distribués ou vendus, mis en vente ou exposés aux regards du public (..) »

2. Violation de l'article 1er. 4 de la loi du 30 juillet 1981

Cet article prescrit en son alinéa 4 qu'« est puni d'un emprisonnement de huit jours à six mois et d'une amende de 26f à 500f ou d'une de ces peines seulement quiconque, dans l'une des circonstances indiquées à l'article 444 du Code pénal, donne une publicité à son intention de recourir à la discrimination, à la haine, à la violence ou à la ségrégation à l'égard d'un groupe, d'une communauté ou de leurs membres, en raison de la race de la couleur, de l'ascendance, de l'origine ou de la nationalité de ceux-ci ou de certains d'entre eux. »

Les propos suivants rentrent dans le champ d'application de cette loi:

« Le FNB exige le rapatriement immédiat des émeutiers et des délinquants étrangers, le regroupement familial au pays d'origine, le rapatriement de la famille des délinquants mineurs, la suppression immédiate des allocations d'attente pour les Turcs et les Marocains, le rapatriement des jeunes étrangers formés chez nous, vers leur pays d'origine où ils rendront de grands services à leur pays qui manque cruellement de main d'oeuvre qualifiée. »

Pour les conditions de publicité, voir supra.

Je demande expressément à être tenu informé(e) de toute évolution dans le traitement de ma plainte.

Fait à ... le ....  
Signature

# En direct de France

S'il n'est pas possible de tirer le bilan du mouvement des chômeurs, de nombreuses actions et initiatives nationales étant prévues au moment où nous écrivons ces lignes, il est possible de mettre en évidence quelques lignes de force découlant des premières semaines d'actions et d'initiatives. La première des conséquences de ce mouvement pourrait se résumer par la formule: « les chômeurs existent, je les ai rencontrés ! ». Les termes mêmes employés par tous les médias témoignent de ce changement radical. Les mots utilisés sont « le conflit des chômeurs » comme on a pu dire le « conflit des infirmières ou des routiers ».

A peu près tout le monde considérerait que les chômeurs ne pouvaient pas s'organiser, ne pouvaient pas revendiquer collectivement. Cela est terminé et les conséquences vont bien au-delà de ce mouvement. Toutes les institutions et les politiques s'ingénient à traiter les chômeurs individuellement. Toutes les déclarations récentes de la ministre du travail, Martine Aubry le reflètent : ils veulent donner une solution aux situations de plus grande détresse et traiter au cas par cas. La proposition du fond d'urgence et le refus de toute mesure de relèvement général et d'ouverture du droit à un revenu pour les jeunes sont dans ce cas. On ne donne pas de droits, le traitement du chômage est encore une affaire de charité.

Ce conflit permet de poser enfin d'emblée l'exigence de traiter la question du chômage non pas comme une addition de traitements individuels mais comme une question structurelle dont les réponses se posent en terme de choix de société. C'est bien ce qui en fait à la fois l'enjeu, l'intérêt et la difficulté pour le gouvernement à sauter le pas !

La deuxième conséquence porte sur le lien entre les revendications liées aux créations d'emplois (la réduction du temps de travail, etc...) et celles relatives au revenu : le lien entre les deux slogans d'AC! « un emploi c'est un droit, un revenu c'est un droit ». S'il continue à exister toute une plage de désaccords portant sur la notion même du « revenu d'existence » dont nous craignons qu'elle soit utilisée par des courants libéraux qui pourraient accepter un « statut de chômeur », entendu comme un revenu au rabais pour les couches de la population décrétées inemployables, les termes du débat ont changé.

Nous sommes d'accord dans AC! et probablement dans l'ensemble du mouvement des chômeurs pour considérer qu'une avancée sur le revenu minimum, pour les chômeurs et les jeunes de moins de 25 ans, serait un pas considérable pour les chômeurs et les jeunes eux-mêmes, mais aussi pour tous les salariés parce que l'existence d'un tel revenu décent serait une arme pour refuser n'importe quel boulot proposé sur le marché du travail : temps partiels sous-payés etc.

Dernière conséquence que nous ne ferons qu'aborder ici, celle renvoyant à la sphère syndicale, il est trop tôt pour traiter ici de la gestion de cette crise par le gouvernement Jospin. Le syndicalisme a été, une fois de plus, divisé en deux blocs : une moitié, probablement la majorité du mouvement syndical français, a soutenu ce mouvement, ce qui aura des conséquences importantes pour le front commun permanent qui se dessine : un front qui inclut la confédération C.G.T., la F.S.U., le Groupe des dix et le courant « tous ensemble » de la CFDT; de l'autre côté on a retrouvé tous ceux qui ont favorisé leur privilège d'appareil, et d'abord les directions de F.O. et de la C.F.D.T.

P.S. Actuellement il y a un black out total des médias sur les actions qui CONTINUENT ! Par exemple, cette semaine, occupation record d'antennes Assédics à Marseille : 14 antennes occupées !

*Claire Villiers,  
Christophe  
Aguiton,  
AC!*

*Témoignages*

# Minimas sociaux : Act-up Paris réveille Lionel Jospin

Puisqu'il se moque de nous, Lionel Jospin aura la guerre. Aujourd'hui, 6 février, à 6h30, 25 militants d'Act-up Paris l'ont réveillé à son domicile, rue du Regard, à coups du sifflet et de cornes de brume.

Si nous nous permettons de troubler l'intimité de nos ministres, c'est qu'eux-mêmes semblent faire peu de cas de nos vies. Les déclarations de Lionel Jospin à l'Assemblée nationale hier sont inacceptables. En refusant de revaloriser les minima sociaux, dont l'allocation adulte handicapée (aah) il officialise la précarité et insulte les chômeurs.

Peut-on soutenir aux malades du sida qu'ils devront se satisfaire de 3.470 francs par mois ? Peut-on sérieusement nous opposer le spectre de la « société d'assistance » et nous vanter le caractère « central » du travail, alors que notre état de santé nous pousse hors du salariat traditionnel ? Lionel Jospin espère peut-être opposer l'impatience des chômeurs à la prudence des contribuables, et la paresse des allocataires au laurier des « bas salaires ».

Quant à nous, la maladie nous interdit de choisir entre la misère et l'exploitation, et notre du-

rée de vie ne nous permet pas d'attendre des budgets meilleurs. Nous refusons d'être maintenus dans la précarité par un gouvernement obtus. Nous refusons les allocations à 50% du smic, les droits à mendier, l'injonction au travail. Avec les chômeurs et précaires en lutte,

nous continuerons notre combat jusqu'à ce que des ressources décentes nous soient garanties, qui nous permettent de vivre. Act-up Paris exige une revalorisation immédiate et conséquente de tous les minima sociaux, dont l'allocation adulte handicapée.

Ce qui nous pousse ici, c'est donc autre chose et bien plus que la simple solidarité : c'est ce besoin de droits qui s'est exprimé et que nous partageons (des

droits garantis, inconditionnels et immédiats, contre les octrois au compte-gouttes, les preuves à donner et les appels à la patience).

Aujourd'hui, la gauche officielle promet le plein emploi aux chômeurs comme on promettrait un vaccin à des séropositifs, et leur lâche quelques milliards comme on nous prescrirait de l'aspirine. Elle n'a sans doute pas été portée au pouvoir pour si peu. Lionel Jospin est de passage, paraît-il. Nous aussi. Ensemble, nous le lui rappellerons.



# Chômeurs et précaires : l'union fait la force !

Ces deux derniers mois ont été riches en événements. La France, l'Allemagne ont mobilisé en masse à un niveau national. Ils font la nique avec superbe à tous ceux qui s'imaginent que les chômeurs sont une masse inerte, irresponsable, non mobilisable. De notre côté, nous pensions le contraire depuis longtemps. Se poser la question « comment la mèche a pris feu » est certes nécessaire mais nous ne l'analyserons pas ici. Il s'agit d'une conjonction de circonstances qui ne sont pas identiques aux nôtres.

De Belgique, nous avons suivi l'actualité avec attention et joie profonde. Voir nos copains des Marches européennes (avril-juin 1997) à la télé française à l'occasion de débats ou à la une de la presse nous a fait chaud au coeur mais le plus important pour nous et pour eux c'est que leur lutte soit enfin reconnue !

En revenant le 11 janvier de la réunion des Marches à Paris, Michel, Manu et moi sommes passés à Arras voir Jean-Marie, Didier, François, ... leur apporter notre soutien moral. En guise de sous, nous n'avions pas grand chose dans nos poches... mais nous nous sommes un peu rattrapés le 21 janvier lors de l'action « *rue de la Loi pour l'Emploi* » quand ils sont venus jusqu'à Bruxelles nous soutenir à leur tour. Michel Ruzafa a organisé une récolte des sous à cette occasion, histoire de leur montrer notre solidarité : Ah ! la solidarité internationale, c'est chouette !

La France, donc, a montré sa détermination par des actions en tous genres (occupations multiples d'Assedics, et nombreuses manifestations en plusieurs endroits à la fois, descentes dans les supermarchés et réquisitions de nourriture, action à Quimper<sup>1</sup> où des chômeurs se sont vendus à la criée comme à l'époque romaine... afin de faire comprendre à tous quelle était leur détresse,... De plus, ils ont même été chez Jospin & Aubry pour causer... Le récit de l'expédition de Jean-Marie à Matignon nous a bien fait rire. Un parallèle est à faire à cet égard avec la rencontre que nous avons eu le 21 janvier au Cabinet du Premier Ministre. Ils ont eu le même sentiment que nous : « *deux planètes différentes qui se rencontrent et qui ont du mal à se comprendre* » : difficultés de langage, autres

présupposés de départ, etc...

Que les associations de chômeurs soient reconnues et écoutées : voilà bien un événement neuf et important ! Nous pouvons nous réjouir : elles ont enfin pu faire entendre leur voix.

C'est comme si tout d'un coup : « vivre sans perspective d'avenir et avec des moyens dérisoires était reconnu comme intolérable ». Pourtant, ce message plein de personnes le disent et le répètent depuis fort longtemps, comme le M.N.C.P. qui existe depuis plus de dix ans ! Cette association touche tout le territoire français y compris les Dom Tom.

Pendant le temps où les associations de sans emploi travaillaient concrètement sur le terrain, les responsables politiques, de leur côté, montraient énormément de réticences à les reconnaître comme interlocuteurs. Pourquoi ? Premièrement, ils craignaient de froisser les syndicats. Ceux-ci (C.F.D.T., C.G.T., ...) criaient de leur côté bien fort à ceux qui voulaient encore les croire... qu'ils étaient les seuls à défendre les sans emploi et que les associations de sans emploi n'avaient pas d'objet. Dans le même temps, les chômeurs eux ne se sentaient plus du tout défendus par les syndicats, même si des comités de chômeurs existent au sein des syndicats depuis 15 ans.

Deuxièmement, quand on a des habitudes... il semble difficile d'en changer ! Ouvrir la négociation à d'autres partenaires devait leur paraître hasardeux voire périlleux. Et pourtant en France, l'utilité des associations de chômeurs n'est plus à remettre en question. Rien ne les empêche, par ailleurs, de collaborer avec les syndicats. Ce n'est pas pour rien que la C.G.T. a rejoint les autres associations fers-de-lance du mouvement français : AC!, APEIS, MNCP.

Fait notoire à remarquer : les français se disent largement solidaires des chômeurs<sup>2</sup> : 78 % des Français ont au moins une connaissance sans emploi ; 38 % des Français vivent ou ont vécu le chômage et 33 % des actifs craignent de perdre leur emploi dans les prochains mois.

Les chômeurs sont mobilisables... Oui, d'accord et en Belgique ? "Mordicus",

Claire André

1. Libération  
du 26.1.98.

2. cfr l'enquête  
dans  
Libération du  
19.1.98.

Témoignages

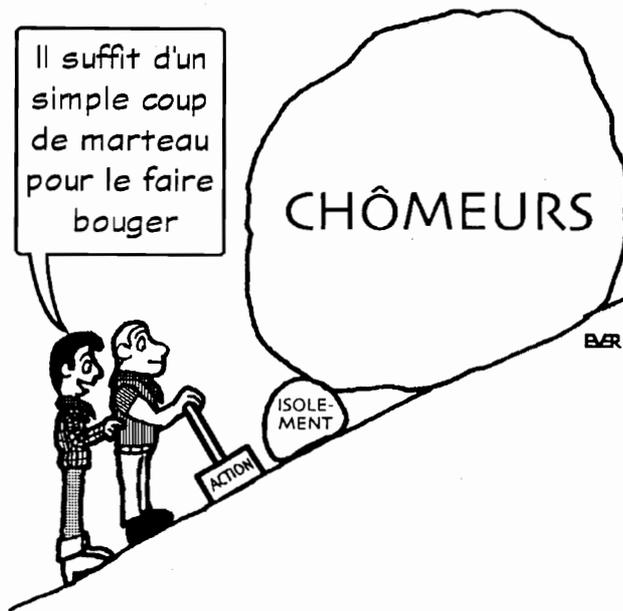
3. *Le Monde*  
du 8.1.98, page  
6.

“Chômeurs pas chiens”, ... sont des groupes belges de sans emploi dont notre presse nationale s'est fait l'écho ces derniers temps. Les initiatives hors syndicat

existent donc ici aussi. Beaucoup d'entre elles ont apparu ces dernières années mais elles ont vite disparu. Depuis plusieurs mois, ces groupes perdurent et font un travail intéressant. Le journal du Collectif y a d'ailleurs fait référence. Elles représentent un vrai signe d'espoir pour les chômeurs et précaires belges.

Au fil du temps, nous commençons à nous connaître, à échanger sur nos expériences et à nous refiler des informations. Le 17 janvier, nous nous sommes rendus à Paris en car à l'initiative des Marches européennes pour manifester avec les chômeurs français. A cette occasion, de nouveaux ponts ont été jetés entre notre atelier « *Comment mobiliser les sans emploi et les précaires* » et les chômeurs qui se mobilisent. Des personnes de divers groupes de sans emploi (Chômeurs pas chien, ABVV, la CSC sans emploi de Nivelles, C4, ...) étaient présentes.

Il est amusant de constater que plusieurs de ces groupes travaillent sur les mêmes sujets comme par exemple les sanctions contre les chômeurs. Notre espoir est qu'un jour se mette en place une conjonction entre ces initiatives au moyen de réunions, échanges de courriers, .... Le but serait d'une part de nous renforcer chacun dans notre travail par la communication d'information et la connaissance réciproque de nos expériences et d'autre part de garder notre liberté et indépendance d'initiative et d'expression. Il ne s'agit nullement de récupérer le travail de l'autre mais au contraire de donner plus de forces à notre combat afin qu'il gagne au plus vite. Trop de gens vivent des situations intolérables comme cette chômeuse<sup>3</sup> « *Quand tu es au RMI, les premiers mois, tu es plein d'énergie. Et puis,*



*plus ça va, plus tu sombres. L'horreur, c'est de rester isolé. Il faut que les chômeurs et les précaires se rassemblent, se fassent entendre, se battent. Il faut arrêter de mourir à petit feu chacun dans coin. »*

Notre atelier lancera d'ailleurs lui-même une « initiative de sans emploi » dans l'espace Malibran, à côté du bureau du Collectif après le forum du 7 mars. Nous vous en dirons plus dans le prochain numéro du journal. Elle se base sur trois principes: convivialité, indépendance (liberté d'expression et d'initiative) et la solidarité.

Nous ne manquerons pas d'analyser plus à fond le mouvement français. Au fil des deux derniers mois, nous avons amassé une documentation (Libération, Monde et autres journaux) qui nous permettra de mieux comprendre le mouvement français et de nous en inspirer dans notre lutte. Dans le carrefour 2 « Ressources et Services garantis » du forum du 7 mars, nous devrions accueillir un représentant d'AC! qui viendra témoigner du combat des français et de leurs revendications concernant les minimas sociaux. Nous aimerions que quelqu'un du M.N.C.P. y vienne aussi mais ce n'est pas confirmé à cette heure.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez me contacter au bureau du Collectif. Tél. et fax : 042-646.46.33 ; adresse : 47 rue Malibran, 1050 Bruxelles ou à mon téléphone privé si nécessaire : 02-479.39.82 ou par e-mail : <collectif.emploi@linkline.be>.

# La réduction du temps de travail pour créer de l'emploi ?

## Réponse aux arguments de la FEB

Ce petit texte est une réponse courte à quelques arguments anti-35 heures de la FEB et du patronat en général. Je commencerai par préciser que, en Belgique ou ailleurs, aujourd'hui ou hier, le patronat a avancé les arguments que vous lirez. Beaucoup de ces arguments étaient même avancés il y a un siècle pour défendre le droit des enfants à travailler dans les mines et les usines. A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, le travail des enfants était présenté comme un facteur de liberté des familles, utile à la société et à l'économie. Aujourd'hui, c'est le travail acharné des salariés assorti à des millions de chômeurs qui est censé être inévitable et souhaitable. Au 19<sup>ème</sup> siècle, des explications sophistiquées étaient données pour démontrer combien ce travail était utile aux enfants et aux ouvriers. Aujourd'hui, certains arriveraient presque à faire croire que diminuer le temps de travail va augmenter le taux de chômage.

Le texte de la FEB (position de la FEB exprimée en décembre 1997) est repris en italiques.

- *Si les travailleurs travaillent moins pour le même salaire, ils coûtent plus cher par heure ou par minute. Le prix de revient des biens ou services produits augmente. La vente baisse, et il faudra diminuer la production. Donc, l'emploi diminuera.*

D'abord, si le salaire reste le même mais que le temps de travail diminue, le coût des charges sociales peut baisser car il y a des chômeurs en moins à payer. Ensuite, il faut préciser que le salaire n'est qu'une partie du coût d'un produit, ainsi, pour une voiture, c'est moins d'un cinquième du prix qui vient du salaire, l'essentiel venant des pièces achetées. Une diminution par exemple de 20 % du temps de travail n'a par exemple pour conséquence qu'une augmentation de 4 % maximum du coût du produit. Enfin, beaucoup d'entreprises sont très rentables et il est donc parfaitement possible soit de laisser les coûts inchangés mais de diminuer un peu les bénéfices soit de laisser les coûts inchangés grâce à l'augmentation de la productivité.

- *Afin de comprimer le coût de revient, on organisera le travail différemment et on*

*utilisera plus de machines pour pouvoir fabriquer le même nombre de produits avec moins de personnes. Le coût salarial par unité produite s'en trouvera comprimé. La productivité augmentera, mais l'emploi diminuera.*

Une diminution du temps de travail est en effet l'occasion de réorganiser les activités et donc d'augmenter la productivité horaire mais évidemment pas au point qu'en diminuant le temps de travail, on produira plus. Si c'était vrai, il y a longtemps que les patrons auraient réduit spontanément le temps de travail. En fait, en diminuant le temps de travail de manière bien organisée de 20 %, il n'y aura création d'emplois que pour moins de 20 %, par exemple 15 %. Le patronat a raison de dire que la productivité augmente. C'est d'ailleurs une raison de plus de diminuer le temps de travail parce que les progrès techniques sont inévitables. Il faut même diminuer le temps de travail de bien plus que ce qui est mathématiquement nécessaire à cause de ces progrès techniques et des économies en cas de réorganisation.

- *Lors de la réorganisation de la production, il n'est absolument pas certain qu'on trouvera des collaborateurs pour compenser les heures libérées à la suite de la réduction du temps de travail et/ou qu'on pourra d'emblée les insérer dans le processus de production. Comme le montre le graphique ci-joint (non reproduit), la plupart des chômeurs sont peu qualifiés, et ceux qui le sont ne sont pas immédiatement en possession de la qualification ou de l'expérience requise pour pouvoir être engagés. En d'autres termes, il arrivera souvent, en cas de réduction du temps de travail, que les entreprises ne trouvent pas le personnel dont elles ont besoin pour maintenir le niveau de la production.*

Cet argument est léger et très peu respectueux pour les chômeurs. C'est vrai qu'un chômeur qui entre dans une entreprise ne devient pas cadre supérieur du jour au lendemain. Mais c'est vrai aussi que les cimetières sont pleins de gens indispensables et que la terre continue de tourner. En fait, pour compenser les heures

Didier  
Coeurnelle  
1.2.1998

libérées en cas de vaste diminution du temps de travail, certains préconisent une solution très simple quoique peu médiatisée. Chacun « monte d'un cran » et les nouveaux engagés se retrouvent à faire des tâches relativement aisées alors que les personnes déjà salariées peuvent se consacrer aux tâches plus complexes. Tout le contraire de ce qui se passe actuellement avec le million de chômeurs ou ceux qui restent cumulent toutes les tâches (de dactylo à traducteur en passant par porteur) et tous les stress alors que ceux qui restent sur le carreau ressentent une inutilité douloureuse. En une phrase, c'est vrai que les chômeurs sont généralement peu formés à travailler dans une société et c'est une raison de plus pour les (ré)intégrer dans les entreprises et dans la société en leur permettant d'abord les tâches qui ne réclament pas une expérience dans l'entreprise.

- *En cas de réduction du temps de travail avec diminution proportionnelle du salaire, bien que les coûts directs de la main-d'oeuvre par unité produite restent inchangés, le prix de revient global augmente. En effet, les frais fixes par personne occupée croissent. Les frais de locaux, le service du personnel, les amortissements, les coûts énergétiques, etc. restent inchangés, mais leurs coûts sont couverts par moins d'heures de production. Cela peut être compensé par une adaptation de la structure des frais fixes. A court terme, on diminuera généralement l'emploi dans un certain nombre de services qui ne sont pas directement liés à la production, tels que le service de maintenance, le service du personnel, etc. L'emploi baisse donc dans ces services.*

Une diminution généralisée du temps de travail a des coûts induits tels les frais fixes par personnes. Elle a aussi un effet très désagréable pour les patrons : elle rend les travailleurs moins dociles puisque le choix ne se résume plus à « obéir ou pointer ». Par contre, une diminution généralisée du temps de travail aurait aussi des avantages induits considérables pour l'entreprise : amélioration du climat social, absentéisme moindre, productivité plus élevée, ... Ces avantages sont d'ailleurs tels que le fait de diminuer les salaires au prorata sans conserver le pouvoir d'achat des salaires bas et moyens serait non seulement très difficile à vivre pour les travailleurs mais aussi serait en fait souvent un cadeau pour les employeurs. D'autant que, au niveau macro-économique, une meilleure répartition des revenus occasionnée par une diminution (ou rêvons un peu une disparition)

du taux de chômage aura pour conséquence une augmentation de la consommation. En effet, actuellement, les salariés moyens épargnent beaucoup par crainte du chômage, les personnes les plus aisées épargnent énormément parce qu'elles en ont les moyens et les chômeurs consomment peu parce qu'il n'en ont pas les moyens.

- *Dans une entreprise qui occupe beaucoup d'ouvriers ou d'employés effectuant un travail similaire, il sera probablement possible, à condition bien sûr que l'on fasse preuve de la souplesse requise en matière d'organisation du travail, de créer un système d'équipe en alternance, afin de tenter d'engager du personnel supplémentaire. Les entreprises d'assemblage de voitures ou les centres de distribution en sont des exemples. Par contre, une telle approche mécanique sera impossible dans les entreprises où la tâche de chaque travailleur est relativement différente, ce qui est de plus en plus souvent le cas dans l'industrie, dans les services et dans les PME. Les personnes engagées ne peuvent être divisées entre des parties d'emplois différents. L'entreprise réagira donc en essayant d'accroître la productivité, de manière à faire le même travail en moins de temps. Voici un exemple : une petite PME occupant un comptable, une secrétaire de direction, un responsable commercial, un financier et un porteur. Réduire le temps de travail de manière linéaire ne pourrait pas donner lieu à l'embauche d'un homme à tout faire !*

C'est un raisonnement assez curieux quoi que souvent entendu. Alors que généralement le patronat et les indépendants adorent l'argument de type « Small is beautiful », voici que tout à coup, la flexibilité devient d'autant plus facile que l'entreprise est grande. Il faut d'abord se féliciter de l'acceptation implicite par la FEB de (certaines) réductions du temps de travail dans des grandes entreprises. Ensuite, il faut affirmer que, pour ce qui est du temps de travail et du nombre de travailleurs, une petite entreprise est en fait très flexible. Elle doit déjà aujourd'hui pouvoir s'adapter très vite à une réduction du temps de travail par exemple à une maladie ou un accouchement d'un membre du personnel. Réduire le temps de travail de manière linéaire pourrait donc par exemple dans une PME donner lieu à l'embauche d'un homme ou d'une femme à tout faire, éventuellement à temps partiel chargé de toutes les tâches relativement non spécialisées (dactylographie, contacts téléphoniques, petits travaux, ...). Ceci ne peut

se faire qu'à condition que la réduction du temps de travail soit généralisée pour toutes les PME afin d'éviter les distorsions de concurrence.

- *Hypothèse complémentaire : afin de résoudre le problème des coûts des entreprises en cas de réduction du temps de travail, les pouvoirs publics décident d'associer la réduction du temps de travail à une diminution des cotisations sociales. Il ne s'agit pas là d'une solution idéale car :*
  - *La compensation complète de l'augmentation des coûts salariaux ne ferait, en cas de réduction généralisée du temps de travail, que multiplier les difficultés financières de la sécurité sociale, déjà très réelles aujourd'hui.*
  - *Pour des raisons financières, les pouvoirs publics voudront limiter leur intervention dans le temps. Donc, peu à peu, le coût des travailleurs augmentera à nouveau, tandis qu'il sera impossible de revenir sur la réduction du temps de travail.*

Une diminution du temps de travail doit se faire avec diminution des cotisations sociales libérées par les chômeurs engagés et aussi par l'affectation pour l'emploi des mesures coûteuses d'encouragement de l'emploi qui se résument à des diminutions de charge pour les entreprises sans aucune obligation d'embauche. Une diminution du temps de travail est donc d'autant plus facile à financer que les employeurs sont tenus d'engager du personnel en compensation de la diminution du temps de travail. Une fois le chômage diminué, il n'y a pas de raison d'augmenter à nouveau le montant des cotisations puisque les dépenses de la sécurité sociale diminuent de manière structurelle.

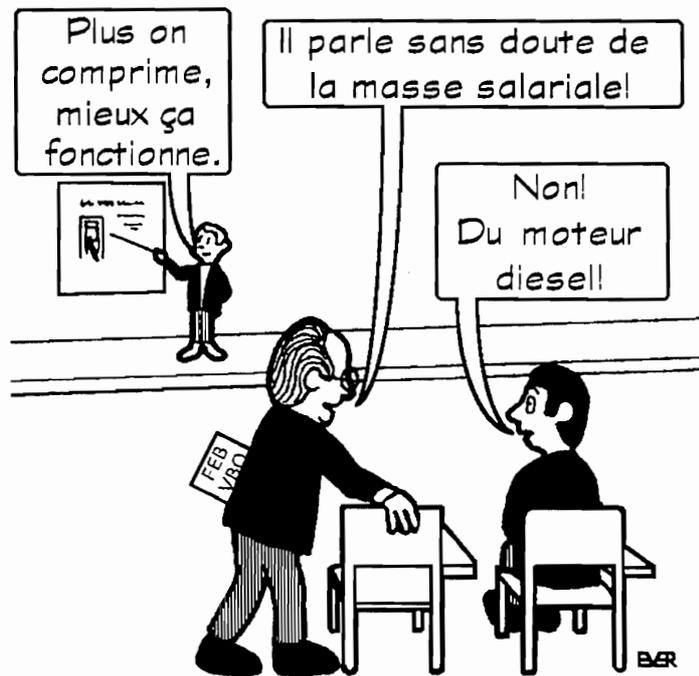
- *Si la diminution du temps de travail volontaire est compensée par les pouvoirs publics, cela suscite des discriminations entre ceux qui travaillent moins et ceux qui continuent à travailler plus, soit au niveau des coûts, soit au niveau des revenus. Cette situation est intenable. Si on décide de généraliser la mesure, on retombe sur la première objection.*

Une diminution du temps de travail doit être en effet généralisée et non volontaire. La généralisation avec embauche compensatoire est d'ailleurs la meilleure manière de maximaliser les économies et les effets induits.

- *Il est clair pour la FEB que la réduction du temps de travail peut contribuer*

*positivement à l'emploi si elle n'accroît pas les coûts pour les entreprises et si elle est associée à une flexibilité accrue et/ou au prolongement de la durée d'utilisation de l'équipement. Toutefois, cette question ne peut être examinée qu'au niveau de l'entreprise, et la solution ne peut être imposée de l'extérieur.*

Une mesure de réduction du temps de travail organisée au niveau des entreprises aboutirait à une flexibilité extrême. Dans ces conditions, d'une part, la diminution du temps de travail n'aboutirait pas à une augmentation du bien-



être et, d'autre part, avec une main d'oeuvre « ultra-souple » et corvéable, le patron serait fortement incité à ne pas engager mais à simplement rémunérer de manière non-déclarée et très faible les travailleurs « flexibilisés ».

- *Les exemples européens sont décevants. Une comparaison européenne ne révèle certainement pas un recul du chômage dans les pays réduisant le temps de travail. On note par exemple que dans la métallurgie allemande, où le temps de travail a été considérablement réduit, le chômage a, quant à lui, fortement augmenté : 300.000 emplois ont été perdus en 1995 et 1996.*

Les décisions de réduction du temps de travail qui ont été prises jusqu'ici ont été largement insuffisantes surtout dans un environnement d'accélération de la production très rapide. Dire que le chômage a augmenté dans la métallurgie

allemande « à cause » de la réduction du temps de travail est un argument peu sérieux. L'ensemble de la métallurgie européenne a vu sa productivité tellement multipliée que des centaines de milliers d'hommes se sont retrouvés partout au chômage malgré certaines réductions du temps de travail et non à cause de celles-ci. Vu cette accélération de la production, dans la métallurgie mais aussi ailleurs, une réduction importante du temps de travail devient chaque jour plus nécessaire afin de limiter la dualisation de la société.

- *Au cours des années, le temps de travail a progressivement diminué de manière systématique. Au début de ce siècle, on travaillait encore habituellement six jours sur sept, 12 heures par jour et quasiment sans jours de congé. L'accroissement de la productivité a augmenté le bien-être général et permis le choix entre gagner plus ou avoir plus de temps libre. La diminution générale du temps de travail est donc la conséquence*

*d'une augmentation de la prospérité et non pas un instrument pour augmenter l'emploi.*

La FEB oublie ici que les réductions antérieures du temps de travail ont été obtenues au bout de longues luttes sociales (les 40 heures et les congés payés en 1936 par exemple). L'augmentation de la prospérité a été notamment rendue possible parce que les syndicats et les milieux progressistes ont su arracher des réductions considérables de temps de travail.

Enfin, c'est dans un rapport de forces et non pas dans un cheminement harmonieux et naturel que se décideront demain les réductions de temps de travail. C'est aussi dans des rapports de force que se décidera de quelle manière la rémunération des salariés sera sauvegardée et enfin et surtout de quelles manières les employeurs seront astreints ou incités à des embauches compensatoires.

# Répartition des revenus et du temps de travail : « LA SOCIÉTÉ EN SABLIER »

Alain Lipietz est un économiste, polytechnicien, membre des « Verts » français.

Son livre est divisé en 3 parties:

1. La société en sablier: polarisation, précarisation, exclusion
2. Une politique de l'emploi centrée sur le temps libéré
3. La solidarité contre la société en sablier

Le condensé ci-dessous va tenter de vous donner les grandes lignes de la thèse développée par Alain Lipietz. Je vous recommande par ailleurs la lecture intégrale de son livre, il est rare que des économistes rendent leurs propositions compréhensibles pour un grand public. Susan George l'a fait de façon magistrale pour démontrer le déséquilibre des rapports Nord-Sud; je dirais qu'Alain Lipietz m'a permis d'articuler les différents aspects à considérer quand on parle de la mise en place de la réduction du temps de travail.

## La société en sablier: polarisation, précarisation, exclusion

Dans ce chapitre, Alain Lipietz établit d'abord son diagnostic de l'évolution actuelle de la

société, qui est passée d'une société « en montgolfière » pendant les années fordistes, à une société « en sablier » actuellement. Ces deux images sont tirées de graphiques, illustrant la répartition des revenus dans les populations: en mettant en abscisse le nombre d'individus, et en ordonnée les revenus en pourcentages par rapport au revenu moyen, établi à 100.

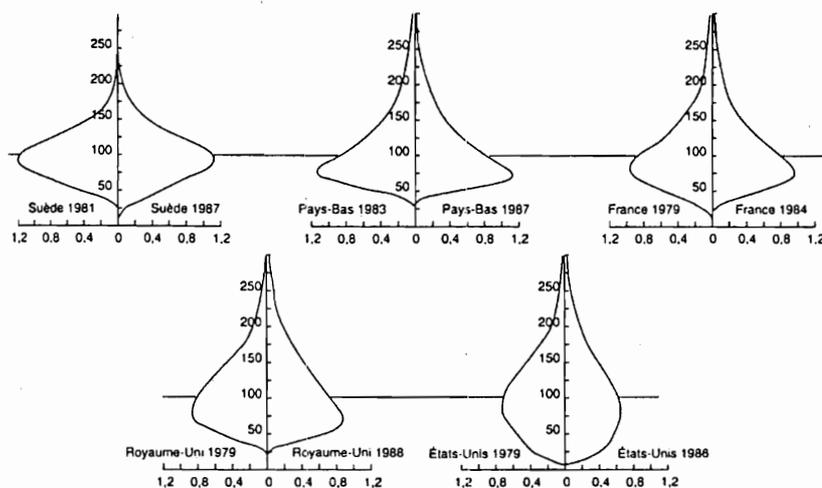
Un exemple de société en « montgolfière »: la Suède (voir graphiques).

L'image de montgolfière convient particulièrement: au cours des années fordistes (les 30 glorieuses: de 1945 à 1975), on note qu'une majorité des revenus est centrée sur le revenu moyen (100), et que celui-ci a tendance à s'élever avec le temps; on assiste alors à une élévation de tous les revenus, la proportion des personnes à très bas revenus et à très hauts revenus (extrémités pointues de la montgolfière) restant très petite. Il faut noter que la répartition des revenus dans les populations variait déjà fortement de pays à pays pendant les 30 glorieuses: la plus belle montgolfière était celle de la Suède; par contre celle de la France montre déjà une plus grande disparité des revenus, tandis qu'aux Etats Unis, il y avait déjà

une majorité des revenus qui étaient situés sous la moyenne de 100 (image en goutte, plus qu'en montgolfière).

L'équilibre de la société fordiste était basé sur l'élévation du pouvoir d'achat de la majorité de la population, qui poussait ainsi à la consommation, qui à son tour nécessitait l'augmentation des capacités de production. D'où investissements et engagement de nouveaux travailleurs. Le rapport de force à cette époque est du côté des travailleurs: les

Figure 1. — Les strobiloïdes de cinq nations au cours des années quatre-vingt



Source: Louis CHAUVEL, « Inégalités singulières et plurielles: les évolutions de la courbe des revenus disponibles », *Revue de l'OFCE*, n° 55, octobre 1995. Il s'agit donc du revenu disponible (après impôts et prestations sociales) des ménages (groupe de personnes vivant sous le même toit: en général des familles).

« La société en sablier »  
Alain Lipietz,  
éditions  
La Découverte,  
9/96

Présentation :  
Ghislaine De  
Smet

A lire... A débattre

entreprises sont demandeuses de main d'œuvre, les conventions collectives sont négociées, la sécurité sociale est mise en place et constamment améliorée.

Mais le fordisme est entré en crise. Deux causes essentielles:

- d'une part, la mise en concurrence avec d'autres producteurs, plus « compétitifs » (les japonais, les coréens), d'où volonté de baisser les salaires et d'augmenter la productivité pour réduire le coût de la production;
- d'autre part, les progrès technologiques qui ont augmenté la productivité et réduit la nécessité de main d'œuvre;

Le « compromis fordien » a ainsi été progressivement détruit par le renversement du rapport de force entre les employeurs et les travailleurs.

Certains pays ont ainsi misé essentiellement sur la « flexibilisation » (Grande-Bretagne, Etats-Unis, dans une moindre mesure, la Belgique, la France); d'autres ont mieux négocié la sortie de la société fordiste en « mobilisant les ressources humaines », en augmentant la productivité et la qualité en mobilisant les salariés (Allemagne, Scandinavie). Dans ces pays, on a pu mieux préserver les salaires et l'emploi.

La flexibilisation a entraîné la déchirure sociale, faisant ainsi apparaître la société en « sablier ». On assiste au dégonflement du centre, au niveau de la classe moyenne, tandis que la base inférieure s'élargit, avec un petit secteur attiré vers le haut. Le sablier montre aussi une dynamique: des personnes qui se situent encore dans le col du sablier (niveau moyen) se précarisent et sentent le risque de glisser vers le bas, dans la précarité, comme les grains de sable du sablier. Les salariés inclus sont donc des exclus en puissance; il faut construire l'unité entre des exclus et les « encore » inclus.

Ensuite l'auteur détaille une « radiographie » de la France (de la p 70 à la p 113), où il analyse de façon détaillée les revenus des ménages et les inégalités des revenus en France, en se basant sur les revenus fiscaux des ménages en 1990 (INSEE, Emploi-revenus).

Le premier chapitre se conclut sur des réflexions sur l'emploi, la place et l'activité; l'auteur estime que les tenants de la thèse « la fin du travail » (A.Rifkin) se trompent: les attentes envers le travail demeurent (rémunération, dignité et reconnaissance), et on les attend toujours d'un emploi. Il analyse aussi la nouvelle idéologie de la « pleine activité », qu'il décortique sous toutes ses facettes.

## Une politique de l'emploi centrée sur le temps libéré

Quatre idées maîtresses dans ce chapitre:

- la réduction du temps de travail est un objectif en soi ;
- le partage du travail est la seule politique pouvant avoir un effet massif sur le chômage ;
- il y a de l'argent disponible, même s'il n'est pas illimité ;
- le partage du travail n'est pas une panacée.

Au début de ce chapitre, l'auteur brosse le tableau de l'historique des propositions de réduction du temps de travail en France.

Il détaille ensuite, les effets correspondants de différents procédés de réduction du temps de travail, en fonction de son importance (de 37h à la semaine des 4 jours), de son rythme de mise en place, de ses modalités (par entreprise ou généralisée). L'auteur y compare les propositions de toute une série d'auteurs et d'hommes politiques, en citant toujours les sources où ces différentes propositions sont détaillées. J'ai trouvé ce chapitre vraiment intéressant, car il aide à comprendre les nuances, les tenants et aboutissants des différentes propositions. Il les reprend aussi dans un ordre chronologique. L'impact sur le travail des femmes est aussi étudié spécifiquement.

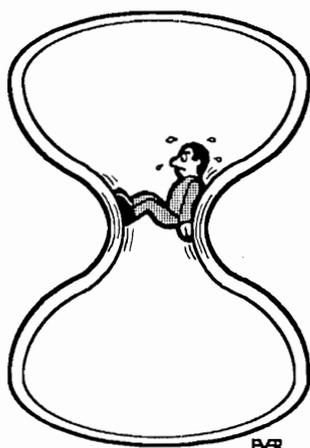
L'auteur défend un passage aux 35 heures tout de suite, avec maintien du salaire pour les salaires bas et moyens, en compensant le surcoût pour les entreprises par une diminution de leurs cotisations sociales. Ces moins-values pour l'état et la sécurité sociale seront compensées par d'autres impôts sur les hauts revenus, par les économies réalisées sur les allocations de chômage, par les écotaxes, en fiscalisant mieux les revenus de la propriété, et en réaffectant à la réduction du temps de travail le coût de toute une série de mesures qui n'ont pas été très rentables en matière de création d'emplois.

Pour mieux cerner les réactions de la population par rapport à la réduction du temps de travail, l'auteur reprend enfin les résultats de plusieurs enquêtes réalisées en France, où différents publics expriment leurs opinions.

Ce chapitre se termine par l'examen des politiques complémentaires qu'il faut associer à la réduction du temps de travail pour avoir un impact plus complet sur le chômage. Notamment en faisant revivre les solidarités territoriales, en choisissant un retour à des

techniques agricoles plus artisanales (en valorisant notamment les productions plus saines), en créant un tiers secteur d'utilité écologique et sociale. D'autres ouvrages détaillent évidemment beaucoup plus les différentes modalités du développement du tiers secteur. Ce que l'auteur veut souligner ici, c'est que ces propositions ne sont pas antinomiques par rapport à la réduction du temps de travail, mais qu'il faut au contraire associer les deux stratégies, pour augmenter l'impact sur le chômage et l'exclusion.

Il faut donc procéder autrement, créer plutôt un tiers secteur d'emplois socialement et écologiquement utiles, qui reçoit, à titre de subvention, les allocations que touchaient les chômeurs. Ce qui est particulier, c'est qu'il ne s'agit pas d'utiliser ponctuellement des individus, mais de financer des entreprises, coopératives...qui organisent des services en engageant les chômeurs sur base d'un contrat d'emploi tout à fait classique, pour rendre des services accessibles à la population en fonction de ses revenus, éventuellement par l'attribution aux familles qui en ont besoin, de « chèques maison ».



A ces considérations sur le tiers secteur succède un chapitre où l'auteur analyse des possibilités de réforme de la fiscalité et différentes manières de stabiliser le financement de la sécurité sociale.

Le livre se conclut sur une réflexion sur ce que devrait être l'«Europe solidaire», après Maastricht.

## La solidarité contre la société en sablier

Pour renverser le sablier, il faudra des changements en profondeur: réformer le travail en le qualifiant et négociant l'implication des travailleurs, faire reculer la précarité du rapport salarial, partager le travail et réduire les inégalités dans les revenus directs...tout cela prendra du temps.

Les exclus ne peuvent attendre: il faut donc renforcer d'urgence la solidarité par la redistribution.

Avant tout, par une solidarité en nature, à travers les services publics. Ensuite, par l'accès aux soins de santé, au logement. Enfin, par les allocations et des dispenses de taxes et de cotisations.

Attention aux notions d'« activation des dépenses du chômage » : on risque d'utiliser ces personnes dans le secteur public ou privé, et d'évincer ainsi des postes qui étaient occupés par des salariés...et on ne fait que renforcer la précarisation de tous.

# Article 342 : STOP !

Emmanuel  
Dache

## Tous ensemble contre l'article 342 !

Le 5 juin 1997, la Chambre a voté puis transmis au Sénat un projet de loi visant à réprimer les « organisations criminelles ».

Il propose :

1. d'insérer dans le code pénal les articles 342 à 345 formant un chapitre intitulé : « Des Organisations Criminelles » ;
2. de modifier l'article 90<sup>ter</sup> du code de procédure pénale.

Qu'en est-il exactement ?

Selon le projet de loi, une organisation criminelle est une organisation visant à commettre des délits punissables de trois ans d'emprisonnement au moins, dans n'importe quel but et notamment celui de « détourner le fonctionnement d'autorités publiques ou d'entreprises publiques ou privées » (art. 342 CP en projet).

### CONCRETEMENT CELA VOUDRA DIRE QUE :

- la simple réunion de deux personnes pourra désormais faire l'objet de poursuites et de fichage politique par la police dès le moment où la politique de l'Etat ou des entreprises publiques ou privées sont mises en causes.
- un membre d'un Comité blanc, cloué au lit par une angine (blanche, évidemment), risque cinq ans de prison ferme parce que son comité a décidé de marcher, sans lui, sur le Palais de Justice après le dessaisissement d'un juge, comité qui a bien l'intention (s'il ne peut y rentrer) de faire du grabuge. Il faut dire que la peine de prison pourra être toute aussi effrayante si, empêché par un fort peloton de gendarmes, ce Comité blanc (décidé à ne pas se laisser faire) est arrêté en marchant dans la rue, bien avant d'atteindre le bâtiment<sup>1</sup>.
- un paisible militant de Greenpeace pourra demain matin se faire cueillir dans son lit et assister (béat) à la perquisition de toute sa maison et même se faire arrêter « proactivement » parce que des membres de son organisation avaient l'intention de bloquer une autoroute<sup>2</sup>.

### C'EST INADMISSIBLE !!!

Le véritable objectif du projet de loi « loi relative aux organisations criminelles » n'est-il pas

d'écouter, fiché, intimider, réprimer ?

Lors du sommet d'Amsterdam en juin 1997, plusieurs personnes ont ainsi été arbitrairement arrêtées, selon l'article 140-Dutch Pénal Code<sup>3</sup>. Le lundi 16 juin, (ouverture officielle du sommet), le centre d'Amsterdam avait toutes les caractéristiques d'une forteresse, la police y était omniprésente. A travers la ville, des gens disparaissaient au hasard... En fait, il s'est avéré que la police arrêtait les « perturbateurs »... sans que ceux-ci aient perturbé quoi que ce soit (ou alors très très discrètement : personne n'a jamais rien vu ou entendu de tel !) mais plutôt sur base d'un look, d'une coiffure non conventionnelle (on ne peut pas plaire à tout le monde !). Assez loin de la zone de sécurité, pas moins de 6 personnes ont été arrêtées en application de l'article 140 DPC... Leur crime ? Avoir demandé avec une certaine naïveté leur chemin à un agent de police pour se rendre à la manifestation de soutien au peuple Kurde.

Ces articles de lois sont vraiment dangereux pour la sauvegarde de notre démocratie !

Ne s'inscrivent-ils pas dans la continuité logique de la mondialisation et du pouvoir des finances ?

Est ce que ce genre de loi n'est pas établie pour renforcer davantage l'oppression et l'insécurité de la classe ouvrière ? Ce sont là les réelles questions que nous devons nous poser car depuis toujours aucun combat social n'a été remporté sans aucune perturbation, depuis toujours le peuple a du manifester sa colère pour ce faire respecter et ce sont là des droits fondamentaux qu'en aucun cas nous ne pouvons risquer de perdre.

1. Georges-Henry Beauthier - article paru dans le Vif-l'Express du 4/7/97.

2. Idem.

3. Cfr Code pénal Néerlandais.

# L'article 342 : parlons-en !

'Sam Touzani' se trompe. Les nouveaux articles 342 et ss. du Code Pénal, en projet, ne l'empêcheront pas de jouer Brecht sur une scène bruxelloise.

Empêcheraient-ils pour autant l'arrestation de manifestants « politiques » comme au sommet d'Amsterdam en juin 1997 ? Mettent-ils en danger les activités, voire l'existence même de groupements démocratiques (syndicats, asbl de défense des droits de l'Homme, de l'environnement, partis d'opposition, ..) ?

## ● Dans sa version actuelle, le projet de loi si controversé et pourtant voté tel quel à la Chambre prévoit :

### « Chapitre V. - Des organisations criminelles

Art. 342. - Toute organisation composée de plus de deux personnes en vue de commettre de façon concertée et structurée des crimes ou délits punissables d'un emprisonnement de trois ans ou d'une peine plus grave pour obtenir illicitement des avantages patrimoniaux ou détourner le fonctionnement d'autorités publiques ou d'entreprises publiques ou privées et en utilisant l'intimidation, la menace, la violence, des manoeuvres frauduleuses ou la corruption ou en recourant à des structures commerciales ou autres pour dissimuler ou faciliter la réalisation d'infractions, constitue un crime ou un délit par le seul fait de l'organisation.

Art. 343. - §1er. Toute personne qui fait partie de l'organisation criminelle visée à l'article 342 est punie de (...), même si elle n'a pas l'intention de commettre une infraction dans le cadre de cette organisation ni de s'y associer d'une des manières prévues par les articles 66 et suivants<sup>2</sup> ;

§2. Toute personne qui participe à la préparation ou à la réalisation de toute activité licite de cette organisation criminelle, alors qu'elle sait ou doit savoir que sa participation contribue aux objectifs de celle-ci, tels qu'ils sont prévus à l'article 342, est punie de (...).

Art. 344. - Toute personne qui participe à toute prise de décision dans le cadre des activités de l'organisation criminelle, en ayant connaissance du caractère criminel de cette organisation, est punie de (...).

Art. 345. - Toute personne dirigeante de l'organisation criminelle est punie de (...) »

Pour comprendre ce que veut le Ministre de la Justice et peut-être mieux cerner ce que les détracteurs du projet, eux, ne veulent pas, il faut partir de la volonté gouvernementale première derrière ce projet de loi : doter les forces de l'ordre d'une base juridique, d'un champ d'application légal, pour les techniques spéciales de recherche (recherche proactive, écoutes, fichage, ..).

On perçoit tout de suite mieux pourquoi le Ministre a choisi de définir le plus largement possible « l'organisation criminelle » autorisant le recours, extensif, à ces méthodes d'enquête extraordinaires.

Comprendre n'est pas justifier.

Le risque, dénoncé, d'une incrimination pénale trop large de l'organisation criminelle est de fournir aux services de police un prétexte pour utiliser les techniques spéciales de recherche pour des délits mineurs.

Mais l'objection est également de principe.

Les articles 342 et ss. en projet ont l'ambition de définir une nouvelle infraction pénale, venant s'insérer dans notre Code Pénal, tout en servant de tremplin à une autre législation, celle des nouvelles techniques de recherche mises à la disposition des enquêteurs.

Comme ce dernier objectif prime, le projet retient une définition policière, criminologique du phénomène de criminalité organisée, un peu comme si notre Code Pénal érigeait « la délinquance » en infraction punissable.

Ce n'est plus la personne mais le **phénomène** qui est visé dans l'infraction, l'organisation en tant que telle, même si se sont toujours les personnes, en lien avec l'organisation, qui sont punies par la loi.

Semblable définition permet de réprimer l'**appartenance** d'une personne à l'organisation criminelle ou sa participation à des activités **licites** de l'organisation, ce qui dépasse les règles habituelles en matière de participation criminelle.

Or, le droit pénal sert à incriminer des comportements imputables à l'homme et susceptibles de sanctions. Il exige un texte clair, non susceptible d'interprétation, permettant au justiciable de comprendre en quoi un acte précis entre ou non dans le cadre d'une incrimination

Véronique  
Melis,  
avocate

1. Sam  
Touzani,  
comédien,  
auteur de la  
carte blanche  
dans *Le Soir*  
des 24-25  
janvier 1998.

2. Les art. 66 et  
ss. du Code  
Pénal  
concernent  
l'association  
de malfaiteurs.

A lire... A débattre

pénale. La définition pénale est donc, par essence, restrictive.

Le Conseil d'Etat rappelait, en vain, dans son avis sur le projet, que le principe constitutionnel de légalité, qui sous-tend tout le droit pénal, serait vidé de sa substance par le pouvoir législatif si les règles pénales ne donnaient aux Juges que de vagues directives, les obligeant à les compléter eux-mêmes pour les rendre applicables.

Les critiques qui se sont élevées contre le projet visent donc, de manière générale, à restreindre la **définition** de la criminalité organisée et à définir plus précisément les **comportements** constitutifs d'infraction.

● **Le projet, évoqué par le Sénat, devrait y être débattu dans le courant du mois de février 1998. Les discussions qui ont eu lieu en commission et les amendements proposés pourraient amener nos sénateurs :**

\* à **supprimer** de la définition de l'organisation criminelle (article 342) la **confusion** opérée entre ce qui serait sa finalité spécifique (en vue de commettre des délits) et ses objectifs (enrichissement illicite et détournement du fonctionnement d'autorités publiques). Le but d'une organisation criminelle est de réaliser des

bénéfices et non de commettre des infractions, qui est l'activité qu'elle déploie pour atteindre son but.

L'influence qu'elle peut exercer sur les autorités publiques ne constitue pas d'avantage un but mais un moyen, parmi d'autres, de réaliser ses objectifs.

Ce recentrage permettrait d'exclure du champ d'application de l'organisation criminelle les activités et moyens d'organisations **non** criminelles (mouvements politiques, syndicalistes, sociaux, etc..) au sein desquelles des infractions sont commises, .. et d'empêcher ainsi que celles-ci soient mises sur écoute avant d'être déclarées hors-la-loi ;

\* à s'assurer, dans le même sens, que l'utilisation de **contre-stratégies** (intimidation, menace, violence, armes, corruption) soit exigée comme élément constitutif de la criminalité organisée, le Ministre ne les considérant pas comme décisives ;

\* à préciser expressément que les critères de l'article 342 sont **cumulatifs** ;

\* à restreindre voire à supprimer la **notion d'appartenance** (art.343 §1). Le texte ne la définit pas et ne désigne pas non plus les actes qui pourraient marquer l'appartenance à l'organisation criminelle. Elle viserait, par exemple, le personnel domestique d'un dirigeant de l'organisation. Or, la connaissance que celui-ci peut avoir de l'organisation derrière son employeur et de son caractère criminel, n'est pas certaine et ne peut en outre être prouvée contre lui que par la participation de celui-ci à un acte de l'organisation.

S'il y a lieu de maintenir une distinction entre appartenance et participation, ce qui constitue déjà un premier débat, le critère d'appartenance à l'organisation devrait en tout état de cause être des actes et non l'expression d'une simple opinion ;

\* à mieux définir la **notion de participation** (art. 343§2) notamment en ce qui concerne l'élément moral de l'infraction : punir toute personne qui "*sait ou doit savoir*" que sa participation contribue aux objectifs de l'organisation criminelle faciliterait par trop le travail du magistrat en opérant un renversement de la charge de la preuve dans le chef du prévenu (violation de l'article 3 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme) ;

\* à définir la portée qu'il convient de donner à l'incrimination visant la participation à une **activité licite** de l'organisation criminelle ;

\* à définir de manière plus restrictive la **participation à toute prise de décision** au sein de l'organisation (art. 344) qui vise toute personne, même extérieure à l'organisation, toutes activités, licites et illicites, de l'organisation. Le libellé très large du texte ouvre la porte à des possibilités de répression non envisagées par le Ministre.

Certains sénateurs vont plus loin encore et mettent en question la nécessité juridique d'une nouvelle incrimination pour réprimer le phénomène spécifique de la criminalité organisée, compte tenu notamment de la



difficulté à la définir adéquatement. Ils estiment que les différentes notions existant déjà dans le Code Pénal (association de malfaiteurs, participation criminelle, circonstances aggravantes, ..) suffisent à appréhender ses particularités et à réprimer les différents aspects du phénomène. Les techniques spéciales de recherche devraient alors trouver, ailleurs, une légitimité, dans une législation qui leur serait propre.

Les coups de gueule irréflechis, même s'ils ont l'avantage d'attirer l'attention sur le projet, desservent le travail de l'opposition qui s'en trouve déforcée.

L'enjeu est pourtant de taille.

Madame Martine Dardenne, sénatrice Ecolo, en fait une analyse précise et éclairée : si l'on met le projet des articles 342 et ss. en parallèle avec d'autres propositions telles que la refonte des polices en une police unique et la légitimation, dans le projet Franchimont, de la notion de proactivité<sup>3</sup> avant même qu'une définition claire en ait été donnée, il y a vraiment de quoi s'inquiéter.

La convergence de ces réglementations met en place les éléments nécessaires à un système de plus en plus répressif.

L'enjeu, ici, c'est bien le maintien de l'Etat de droit !

*3. Gestion de toutes les informations récoltées par les forces de l'ordre en dehors de tout dossier confié par un magistrat, donc avant l'existence d'une infraction.*

## FORUM POLITIQUE JEUNESSE

### 4 avril, à Namur

Le groupe « Politique de jeunesse » s'est réuni plusieurs fois depuis la mi-décembre. Nous avons décidé d'organiser un forum dans le cadre des Etats Généraux de l'Ecologie Politique.

Ce forum, au départ de quelques exposés généraux sur l'utilité d'une politique de jeunesse, s'organisera en 4 ateliers :

- 1—intégration socio-économique des jeunes;
- 2—la citoyenneté des jeunes;
- 3—la mise en oeuvre d'une politique de jeunesse;
- 4— la définition d'une politique de solidarité intergénérationnelle.

Suite à cette journée, nous chercherons à aboutir à quelques propositions fortes en matière de politique de jeunesse, que nous tâcherons de développer de manière complète et cohérente dans un argumentaire de quelques pages pour chacune d'entre elles. Nous avons préféré nous polariser sur quelques résultats solides plutôt que d'espérer aborder la question de la jeunesse dans tous les domaines de la société. Enfin, nous souhaiterions confronter ensuite nos résultats directement à des groupes de jeunes qui seraient prêts à en discuter avec nous.

Nous continuerons de nous réunir régulièrement (environ tous les 15 jours) dans les prochains mois. Les personnes intéressées peuvent contacter Philippe HENRY, rue Bovy 17, 4000 Liège, tél-fax 04-252.20.76.

*A lire... A débattre*

# Contrôle ONEM à domicile : c'est illégal !

Corine Barella

Le Ministre de la Justice, Stefaan De Clerck condamne la pratique actuelle des contrôleurs de l'ONEM qui visitent le domicile privé des chômeurs pour y déceler la fraude à la situation familiale.

La visite domiciliaire inopinée d'un ou deux inspecteurs de l'ONEM est monnaie courante pour les chômeurs. Il est effectivement du ressort de l'ONEM de vérifier que les déclarations des chômeurs correspondent à la réalité, d'autant que la situation familiale conditionne le montant de l'allocation de chômage. Le chômeur est tenu de déclarer sur l'honneur à l'organisme de paiement (syndicat ou CAPAC) s'il est co-habitant, isolé ou chef de ménage.

Une controverse est née autour de la manière dont les inspecteurs de l'ONEM contrôlent les chômeurs. Alertée par les témoignages de chômeurs, la Ligue des Droits de l'Homme à Liège comme à Charleroi s'est associée à des collectifs de sans emploi (« chômeur pas chien ! » et « chômeur actif ») pour mettre sur la place publique ce qu'elle considère comme des atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales.

En l'espèce, ils dénoncent le fait que les contrôleurs pénètrent chez les chômeurs, visitent le lieu d'habitation, fouillent dans les armoires, comptent les brosses à dent et questionnent le chômeur sur sa vie privée. « *La parole des gens se retournent très souvent contre eux* », précise Maître Brilmaker<sup>1</sup>, « *les inspecteurs minimisent la portée des déclarations que leur fait le chômeur. L'objet du contrôle n'est pas toujours clair et ils coincent le chômeur non pas sur des faits objectifs mais sur ce qu'il déclare. Ils oublient souvent de mentionner le procès verbal. Les droits de la défense ne sont donc pas garantis* ».

Le cas du couple d'artistes plasticiens liégeois « GUIDO'LU » est en cela exemplaire. C'est en effet lors d'une visite surprise de deux inspecteurs à son domicile que Lulu déclare qu'elle a exposé les oeuvres réalisées par le couple. De là découlent des déboires juridico-financières, d'abord une sanction pour travail en noir, qui conduit les deux artistes à émarger au CPAS, puis un procès contre l'ONEM au tribunal du travail qui leur donne raison, « *Je me souviens que je me suis sentie obligée de recevoir les deux inspecteurs* » explique Lulu.

*« Ils n'ont pas dit pourquoi ils étaient là. Ils m'ont demandé de répondre à leurs questions. Je ne me suis pas méfiée du tout ».*

Le chômeur a le droit de refuser l'entrée à l'inspecteur mais dans la plupart des cas, il ignore ce droit. Mademoiselle X a reçu un inspecteur chez elle et continue d'être inquiète lorsqu'on sonne à sa porte : « *Je n'ai pas osé lui refuser l'entrée. Je savais qu'il enquêtait parce que la boulangère m'avait prévenue que quelqu'un posait des questions sur moi. Je n'avais rien à me reprocher et je voulais éviter les problèmes. Même si vous me dites qu'il n'a pas le droit d'entrer, je préfère éviter des ennuis. J'ai peur que l'ONEM trouve une autre bonne raison de me faire des problèmes. C'est tout de même scandaleux qu'on pose ainsi des questions à mon voisinage. Quelle réputation vais-je avoir aux yeux des voisins qui me connaissent à peine ? Ils vont penser que j'ai des choses à me reprocher* ».

Ces pratiques « *sont attentatoires à la dignité humaine* », « *au droit à la vie privée* » et « *contreviennent à l'article 23 de la Constitution belge, comme à l'article 11 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ou l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme* » rappelle la Ligue des Droits de l'Homme à Charleroi.

Dans la pratique, les inspecteurs sociaux étendent à la cohabitation les compétences que la loi leur confère sur le contrôle du travail en noir. La loi les autorise en effet « *à pénétrer librement, à toute heure du jour et de la nuit, sans avertissement préalable, dans tous les lieux de travail ou autres lieux soumis à leur contrôle ou dans lesquels ils peuvent avoir un motif raisonnable de supposer que travaillent des personnes soumises aux dispositions des législations dont ils exercent la surveillance* »<sup>2</sup>.

Concernant la visite domiciliaire, la loi précise : « *dans les locaux habités ils ne peuvent pénétrer qu'avec l'autorisation préalable du juge au tribunal de police* ». Le ministre de la Justice, interpellé par le député Ecolo Thierry Detienne, explique : « *Il me paraît donc évident, au vu des textes applicables que la perquisition du domicile privé d'un chômeur, avec l'autorisation du juge de police, ne peut avoir lieu que dans le cas où il y a exercice présumé d'un travail. L'hypothèse de la vérification d'une co-*

1. Ligue des droits de l'homme de Liège.

2. Loi du 18.11.1972 modifiée par la loi du 22.12.1989, art.4, 1°.

A lire... A débattre

habitation est à exclure ».

« C'est très bien » réplique Dominique Skuvie, permanente liégeoise CSC des travailleurs sans emploi, « mais la législation chômage prévoit une sanction pour obstacle à contrôle<sup>3</sup>. De plus, il est de notoriété publique que les inspecteurs de l'ONEM sont évalués sur base du nombre et de la hauteur des sanctions qu'ils infligent ». Le Ministre de la Justice ajoute que « sensibilisé au problème, l'auditorat du travail de Liège a d'initiative décidé d'entreprendre une démarche auprès des juges de police de l'arrondissement de Liège en vue de les sensibiliser à la réalité de la motivation qui guide les contrôleurs de l'ONEM lorsqu'ils sollicitent de leur part une autorisation en vue de pénétrer au domicile privé d'un chômeur ».

« Il est vrai qu'il y a un certain temps, nous demandions au tribunal de police l'autorisation de pénétrer au domicile des chômeurs même pour des cas de cohabitation », confirme Mr Dethioux, directeur du bureau de chômage de Liège, « L'auditorat du travail nous a effectivement communiqué récemment sa position, la même que celle du Ministre de la Justice. Nous ne demandons plus désormais d'autori-

Inspecteur de l'ONEM,  
je présume?



sation au tribunal de police. C'est une interprétation de la loi qui n'est pas aussi évidente que cela. La loi précise que les contrôleurs ont le pouvoir de pénétrer « les autres lieux » et nous pensons pouvoir interpréter « les autres lieux » comme étant l'habitation du chômeur. Lorsqu'on octroie le pouvoir de contrôler la situation de ménage, cela implique nécessairement de pouvoir contrôler la réalité de la situation de ménage puisque le montant des allocations de chômage est plus qu'es-

sentiellement lié à celle-ci. La différence est telle entre un chef de ménage, qui perçoit environ 35.000 F par mois et un cohabitant, environ 12.000 F ».

« A partir du moment où la composition du ménage a plus d'importance dans l'attribution des allocations de chômage que le salaire perçu, l'enjeu est tel au niveau du taux d'allocation avec un rapport de un à trois, que forcément le contrôle tourne à l'inquisition », commente Thierry Bodson, FGTB. C'est la logique globale qui prévaut en matière de calcul du droit qui serait dès lors à revoir. Pour rappel, la moitié des chômeurs complets indemnisés du pays sont cohabitants selon le rapport 96 de l'ONEM dont 62,9% de femmes. Seuls les cohabitants connaissent une extinction du droit aux allocations pour chômage anormalement long (article 80). En 1996, l'ONEM a réalisé 214.251 enquêtes qui ont conduit à 220.188 sanctions ou exclusions du chômage.

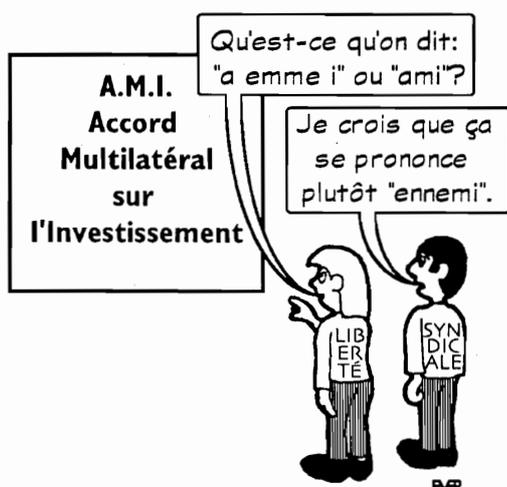
3. de 4 à 13 semaines de privation d'allocation.

A lire... A débattre

# Alerte à l'A.M.I. : il est plus que temps d'être informés !

Antoinette  
Brouyaux

L'Accord Multilatéral sur l'Investissement ... Savez-vous ce que c'est ? Si ce n'est pas le cas, ne soyez surtout pas complexé. En effet, à l'heure où nous écrivons cet article, le 10 février, rien n'a encore filtré dans la presse générale à ce propos. Or ces accords, déterminants pour l'avenir de la planète puisqu'il s'agit tout de même de l'organisation mondiale de l'économie, ces accords donc sont négociés quasiment dans le secret, au sein de l'OCDE. Les discussions décisives auront eu lieu le 16 février.



Alors, si vous saviez, vous, de quoi il s'agissait, pourquoi vous êtes-vous tu ? Pourquoi les responsables politiques et syndicaux ont-ils négligé de sensibiliser l'opinion publique, jusqu'à ce mardi 10 février, date d'une conférence de presse d'Ecolo consacrée à l'A.M.I. ? Pourquoi aura-t-il fallu attendre aussi qu'OXFAM, constatant que personne ne bougeait pour informer les citoyens, se décide à imprimer un document alarmant, envoyé cette même semaine à tous ses fichiers - 26.000 personnes ? En Flandre finalement, une plate-forme d'organisations, « Werk aan de Wereld », coordonnée par le NCOS a rédigé une lettre signée par le NCOS, son homologue francophone le CNCND et des responsables de la FGTB et de la CSC, envoyée aux responsables politiques du pays pour les interpeller à ce sujet, le 5 février. Ce lundi 16 février, une manifestation avait lieu à Bruxelles devant la Bourse. Il était temps !

Plus tôt sans doute, les enjeux de l'A.M.I. n'étaient pas suffisamment clairs. Mais à présent les analyses critiques émergent : sans tomber dans les images caricaturales, du genre « grand complot du grand capital » et autres « tous pourris », il semble évident que le but de l'A.M.I soit de faire signer à un maximum d'états

(tous ceux qui ne signeront pas seront vraiment « out », les pauvres), un engagement à protéger les investissements des groupes financiers internationaux et des multinationales. Les investissements et même leurs profits, puisque des indemnités sont prévues pour les investisseurs qui n'auraient pas pu tirer tout le profit escompté de leurs investissements, en raison de grèves, révolutions, et autres « troubles civils ». Bonjour demain la liberté sociale, dans les pays signataires, dont la Belgique sera, bien entendu.

Cet accord aura bien d'autres implications, dont la particularité est qu'elles sont difficiles à évaluer. Mais tous les avis s'accordent à pronostiquer qu'ils pourraient avoir des conséquences désastreuses sur notre santé ou nos emplois, comme sur le développement des pays pauvres et la justice sociale. En effet, « chaque entreprise ou investisseur étranger aurait le droit de contester à peu près n'importe quelle politique ou action gouvernementale - des mesures fiscales aux dispositions en matière d'environnement, de la législation du travail aux règles de protection du consommateur, comme autant de menaces potentielles sur les profits », dit le Monde Diplomatique, qui souhaite apporter sa contribution à la mobilisation contre l'AMI, et a placé pour ce faire l'entièreté de son article à ce sujet sur son site internet<sup>1</sup>, avec le texte complet de ces accords, tels que discutés actuellement à l'OCDE.

Le plus important dans cette affaire est à présent qu'un débat public ait lieu. C'est ce qui a été demandé dans la lettre aux responsables politiques : retarder la signature de l'AMI et amener l'affaire au Parlement, pour qu'on en parle. Alors, un travail de remise en cause de l'AMI sera possible. C'est ce que l'OCDE cherche bien sûr à éviter, mais si un tel débat public est réclamé dans plusieurs pays différents, alors l'OCDE sera peut-être forcée à reculer les échéances. En effet, aux Etats-Unis, la société civile se mobilise déjà depuis le printemps dernier, et grâce à internet, toutes les organisations militantes peuvent communiquer entre elles. Pour vous joindre à cet élan international, consultez le site de Public Citizen, <www.citizen.org>.

1 [www.monde-diplomatique.fr/md/dossiers/ami/](http://www.monde-diplomatique.fr/md/dossiers/ami/)

A lire... A débattre

une certaine banalisation de l'euthanasie, par sa dépénalisation, ne facilitera-t-elle pas de telles dérives ?

Le malaise augmente quand on entend les témoignages des soignants des soins palliatifs. L'administration de « cocktails lytiques » est déjà une réalité aujourd'hui<sup>2</sup>. Ce terme, à allure pudique, signifie en clair qu'on administre à des patients en phase terminale, des perfusions de médicaments qui vont entraîner la mort. Ce n'est pas tant que je manque de confiance dans le mode de décision qui conduit l'équipe soignante à le donner (mais il y a déjà sans doute des dérives). Ce qui me dérange par dessus tout, c'est qu'en fait la décision du cocktail lytique appartient à l'entourage du patient (équipe soignante, famille), et que le malade peut totalement ignorer que la perfusion qu'on place dans son bras est en fait la dernière. Nous sommes loin de la définition de l'euthanasie. Et cela se passe ainsi dans bien des cas. Notre société ne sait plus voir la mort, voir mourir, accompagner ses mourants. Plutôt que de les écouter, de les entourer, pour qu'ils puissent dire tout ce qu'ils ont envie de dire, on les endort, en estimant - sans leur demander leur avis - qu'ils ont assez souffert. N'est-ce pas plutôt nous - les soignants, la famille - qui ne supportons pas la mort ? N'avons-nous pas oublié que cela nous arrivera tous un jour ?

La discussion sur la dépénalisation de l'euthanasie est une question importante, même si je pense qu'actuellement nous pouvons répondre à ces demandes, et qu'il ne faut pas modifier la loi pour cela.

Mais il y a d'autres mesures prioritaires, pour entourer les mourants d'une façon humaine :

- **il faut d'urgence imposer l'information du patient.** Il est inadmissible d'administrer à quelqu'un un cocktail lytique sans l'en informer et sans en avoir discuté avec lui. J'attends à ce sujet l'avant-projet de loi de Mr Colla, qui j'espère abordera la question.

- **il faut aussi améliorer la formation des médecins et des soignants en soins palliatifs.** Il est évident qu'en cas de mauvais contrôle des douleurs, de l'inconfort que peut connaître un patient en fin de vie, les demandes d'euthanasie deviennent prégnantes; une



infirmière nous expliquait<sup>3</sup> que souvent les cocktails lytiques étaient décidés dans des situations dépassées, où la mauvaise prise en charge du patient déclenchait l'urgence.

- **il faut revoir la couverture des soins à domicile par l'INAMI.** La majorité des patients souhaitent pouvoir mourir à domicile. Aujourd'hui 80% des personnes meurent à l'hôpital... Ces chiffres se passent de tout commentaire... Une des raisons de cet état de fait est le coût très élevé des soins à domicile. Ce qui est un non sens, puisque dans l'absolu le traitement à domicile coûte moins cher qu'à l'hôpital !

Il y a vraiment des choses beaucoup plus urgentes à changer... que d'obtenir la dépénalisation de l'euthanasie.

2. EGEP  
« Euthanasie »,  
29.11.1997.

3. idem

A lire... A débattre

# Dépénaliser l'euthanasie : d'autres priorités ?

Ghislaine De Smet  
médecin  
généraliste

Dans le débat sur la dépénalisation de l'euthanasie, il s'agit de se pencher sur le droit du patient conscient de pouvoir décider librement de mettre fin, par l'intermédiaire de ses soignants, à une vie qu'il estime arrivée à son terme, et qu'il souhaite conclure dans la dignité.

Le symposium international organisé fin janvier par le ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement, intitulé : « *Le droit du patient, réalité ou illusion ?* » abordera peut-être aussi la question. Un avant-projet de loi relatif aux droits du patient va être déposé par le Ministre Marcel Colla. C'est dans ce contexte que je placerai la discussion sur la dépénalisation de l'euthanasie.

1. cfr les discussions très intéressantes qui ont eu lieu lors du forum des EGEP sur la dépénalisation de l'euthanasie : « *L'Euthanasie en débat* », le 29.11.1997. Renseignements: 02 - 223.19.71

Le lien avec la lutte contre l'exclusion n'apparaît peut-être pas de prime abord. Mais il me semble qu'une société qui n'hésite pas à contraindre à la précarité une bonne proportion de sa population, pourrait ne pas hésiter à exclure — de façon définitive — les trop malades, trop déments, trop coûteux...Le débat sur l'euthanasie n'arrive peut-être pas par hasard sous les faisceaux de l'actualité. Il y a des antécédents historiques qui doivent nous faire trembler : les premières victimes de l'extermination nazie furent des malades mentaux.

De prime abord, la question peut sembler assez évidente : peut-on légalement interdire aux médecins de pratiquer l'euthanasie (comme c'est le cas actuellement), celle-ci étant définie comme l'administration d'un traitement entraînant la mort d'un patient, sous demande expresse, consciente et répétitive de celui-ci ? Ou, vu sous un angle différent, n'est-il pas fondamental de laisser aux personnes la possibilité de demander au médecin de mettre un terme à leur vie quand la dignité de celle-ci a disparu, par les souffrances, par la perte d'autonomie ?

Les discussions sur la loi dépénalisant l'euthanasie, qui ont débuté au sénat portent bien sur les adaptations à apporter à la loi pour que le médecin puisse pratiquer l'euthanasie, définie comme ci-dessus.

La place du médecin face à une telle demande

n'est pas simple. Comment pouvoir juger en toute objectivité que la demande du patient qui est en face de nous est bien celle de mettre un terme à sa vie ? Ne s'agit-il pas souvent d'un appel à l'aide, d'une manière de nous dire combien les souffrances sont intolérables, et combien les perspectives de vie qui restent semblent insupportables ? Les personnes, soignants et médecins, qui travaillent dans des services de soins palliatifs le reconnaissent<sup>1</sup>. Quand un patient en phase terminale est correctement pris en charge en soins palliatifs (à l'hôpital ou à domicile), il ne reste qu'une proportion de 3% qui demandent l'euthanasie. Est-ce suffisant pour modifier une loi ? Est-ce même nécessaire de changer la loi pour répondre à la demande de ces personnes ?

Ma réponse est clairement non. Des médecins pratiquent actuellement l'euthanasie dans ces cas où les soins palliatifs ne permettent plus au patient de vivre une fin digne. La dépénalisation n'apporterait sans doute pas beaucoup plus...et ajouterait le risque de voir les « demandes d'euthanasie » traitées trop expéditivement. Voyons le cas des Pays-Bas, où l'on dénonce des abus dans l'application de l'euthanasie depuis sa dépénalisation. Le médecin est un être humain; il n'est pas à l'abri de pressions de la part de la famille, de la part du système économique. Et si l'euthanasie était une façon d'écourter les fins de vie, très coûteuses pour la sécurité sociale ? Ne soyons pas des anges innocents. Il est prouvé que c'est dans sa dernière année de vie que le patient coûte le plus à l'INAMI. Les traitements anticancéreux, la dialyse, les soins palliatifs en général sont très coûteux. Et tous ces patients demandent aussi beaucoup de temps...alors que le personnel soignant est souvent nettement insuffisant.

Et nous ne parlons pas des personnes démentes, de plus en plus nombreuses. Ne serait-il pas facile d'estimer que leur vie ne vaut plus la peine d'être vécue ? N'oublions pas que le nursing de ces patients est un gouffre pour la sécurité sociale. Il y a actuellement de 100.000 à 120.000 déments en Belgique; avec le vieillissement de la population, on estime que ce nombre doublera d'ici 2010 (IBES, mars 96). Bien sûr, par définition, l'euthanasie ne s'applique pas à des patients inconscients. Mais

# Que peuvent opposer les syndicats à la direction d'« Edith Cavell » ?

Du SETCa auquel je suis affilié je reçois copie d'une lettre, datée du 19.12.97, de la direction d'« Edith Cavell » à son personnel, l'invitant à se prononcer sur (contre) la présence d'une délégation syndicale dans cette institution.

En voici quelques extraits choisis:

« [...] Ni vous ni nous n'avons jamais souhaité la présence d'une délégation syndicale en NOS murs.[...] Les plus anciens d'entre vous se souviendront des ravages opérés par une délégation syndicale SETCa dans l'ancien Cavell, ravages qui ont conduit à la fermeture de la Clinique et à une perte d'emploi pour la totalité du personnel.[...] Vous savez par ailleurs très bien que des revendications syndicales outrancières débouchent nécessairement sur une baisse de qualité du travail avec comme conséquence inévitable une mauvaise image de l'entreprise et donc, à terme, sa perte.[...] Ce n'est un secret pour personne que la doctrine syndicale s'acharne à tuer la médecine libérale telle que nous la pratiquons dans notre Institution...»

Précisons encore que les membres du personnel sont invités à se prononcer sur un bulletin non pas secret mais nominatif, et que s'abstenir entraîne une convocation à la direction.

Une telle démarche suscitant une indignation largement partagée, certains autour de moi commencent à s'étonner du manque de réaction syndicale hormis la révélation de la lettre et une saisie de la Commission Paritaire. L'explication arrive, de mon syndicat toujours : des actions plus pointues à Cavell seraient, dans le climat actuel, stratégiquement inopportunes. Bon, mais alors pourquoi cette révélation?

L'indignation que suscite la lecture de la lettre est le corollaire de la ferme assurance de ceux qui l'écrivent : « nous n'avons jamais souhaité », « vous savez par ailleurs très bien », « ce n'est un secret pour personne » etc.

On peut par ailleurs résumer à deux les arguments employés:

1. Les syndicats tuent le travail et l'emploi par des revendications excessives.
2. Leur acharnement doctrinaire nie

d'authentiques valeurs que nous, nous défendons fermement.

Ce sont les mêmes arguments qu'utilisaient, au 19<sup>e</sup> siècle, les patrons des filatures. Rien ne s'est-il donc passé ? Pourquoi ne suffit-il pas de répondre qu'à l'évidence,

1. Le patronat tue aujourd'hui l'emploi tandis que les syndicats défendent ceux qui, chaque jour, se font jeter.
2. Les syndicats défendent comme valeur incontestable la qualité des soins et leur accessibilité, exigeant un encadrement suffisant, c'est-à-dire ici une augmentation du nombre d'emplois ?

Tout se passe comme si sur le terrain idéologique les syndicats témoignaient d'une absence, d'un embarras ou d'une insigne faiblesse. Pourtant, entre une insertion atone dans les structures établies et le radicalisme aveugle du PTB n'y a-t-il pas lieu, et plus encore nécessité, de défendre une alternative globale au discours dominant ?

A « Solidarités en mouvement », nous avons été convaincus qu'une telle alternative avait la forme d'une union de secteurs jusque là isolés. C'est pourquoi nous nous réjouissons des transversalités dont a témoigné la récente manif du non marchand. Signe que les choses changent et que nous ne sommes plus au temps où on nous expliquait avec une patience appliquée que, par exemple, les travailleurs sociaux n'avaient rien à voir avec les travailleurs de la santé, vu que les commissions paritaires dont ils dépendaient étaient séparées, portant d'ailleurs des numéros différents (avez-vous bien compris ?).

C'est vrai, « ils » sont des menteurs. Mais nous attendons de nos organisations syndicales plus d'imagination, de pugnacité, et d'être autant porteurs de projets forts et mobilisateurs pour tous que défenseurs de la sauvegarde d'acquis sectoriels. Peut-être alors serait-ce avec mois d'assurance que la direction de Cavell se retrancherait derrière SES murs.



Xavier  
Vanandruel  
membre de  
SEM  
délégué  
syndical

A lire... A débattre

# Vous avez dit « Équipes Populaires » ?

Les Équipes Populaires sont un mouvement d'éducation permanente. Elles rassemblent aujourd'hui plus de 2000 personnes (hommes et femmes) en Communauté française, à travers quelques 180 groupes locaux.

Autant de personnes réunies autour d'un même projet : être un mouvement de citoyens capables de maîtriser les réalités de la société, capables de faire entendre leur voix et déterminés à faire changer les choses. Vers plus de justice, de solidarité et de démocratie.

## ● Un lieu d'expression et de convivialité

Aux quatre coins de Wallonie et de Bruxelles, les Équipes Populaires permettent ainsi à de nombreuses personnes de se rencontrer et d'échanger. C'est bien là une des premières missions de l'équipe : être un lieu d'écoute, d'expression, un lieu de confrontation et d'échange d'idées, un lieu de ressourcement. L'équipe est d'abord un lieu où l'on s'arrête. Pour partager les réalités de vie de chacun. Pour pouvoir « se dire » aussi. Pour mettre le doigt sur les rouages grippés de ce qui nous entoure et en parler ensemble. Histoire de ne pas porter seul, dans son coin, le « poids du monde ».

Comme dans tout lieu de rencontre, la convivialité y occupe une place de choix. L'équipe, c'est avant tout un endroit où l'on prend plaisir à être ensemble. On y organise des moments de détente, de loisirs, de fête parfois. L'amitié est un des moteurs principaux du groupe.

## ● Un lieu d'action autonome

Chaque équipe locale a donc son fonctionnement propre et autonome. Selon les personnes qui la composent, en fonction de leur histoire et de leurs réalités de vie, l'équipe développe ses propres projets. Avec une même volonté commune cependant : agir et faire changer les choses, là où c'est possible, avec les moyens dont le groupe dispose. Agir pour plus de solidarité et de justice sociale. Agir pour un mieux vivre collectif.

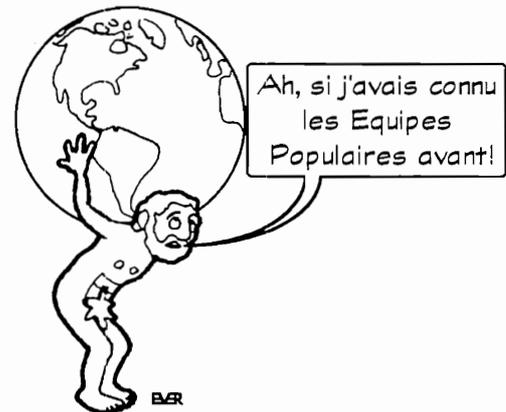
## ● Un mouvement de citoyens

Seule, chaque équipe a évidemment un rayonnement limité. Ensemble, toutes les

équipes constituent un mouvement qui tente de coaliser les préoccupations et les actions des groupes en une proposition commune. C'est ce qu'on appelle le Thème Commun.

Les Équipes Populaires ont ainsi, dans un passé récent, particulièrement travaillé la question de la réduction du temps de travail (réalisation d'une enquête, élaboration de pistes nouvelles, sensibilisation de la population).

La sécurité d'existence a également été un cheval de bataille de l'association. Ce travail a permis d'étudier la sécurité sous les diverses facettes qui la compose (emploi, logement, revenus, environnement, sécurité sociale, sécurité physique et culture) et de construire ainsi un projet de société où sécurité d'existence et solidarité sont indissociables.



Aujourd'hui, les Équipes Populaires travaillent activement à repérer les failles de notre système social et à formuler des propositions pour le renforcer. Une enquête participative a permis à 400 « témoins » de notre époque d'exprimer ce qui les touche personnellement parmi les réalités de notre société actuelle. Ils ont pu expliquer en quoi et pourquoi ces évolutions les concernaient. Ils ont livré leur analyse des choses, donné leur sentiment sur le fonctionnement démocratique de notre société, fait de nombreuses propositions. Ce travail, actuellement en cours d'analyse, permettra au mouvement de réfléchir aux bases nouvelles d'un « contrat de solidarité ». Comment rendre à l'être humain la place qui

lui revient dans une société dominée par les logiques économiques ? Quels mécanismes de solidarité créer pour une société où tous ont leur place et leur dignité ? Ces questions cruciales constituent le plat consistant de l'avenir immédiat des Équipes Populaires.

Les Équipes Populaires sont aussi une des organisations constitutives du MOC (Mouvement Ouvrier Chrétien), aux côtés de Vie Féminine, de la JOC, de la CSC et des Mutualités Chrétiennes.

Elles sont reconnues comme organisation d'éducation permanente et de promotion socioculturelle des travailleurs par la Communauté française.

### ● Les Équipes Populaires, c'est aussi...

**Lib-EP**, une librairie qui veut promouvoir la lecture en milieu populaire ;

**CARHOP**, un Centre de Recherche, de Formation et de Document en Histoire Sociale ;

**CPC**, un service audiovisuel commun aux Équipes Populaires et à Vie Féminine qui

- réalise montages et vidéos
- loue du matériel
- assure des formations ;

**LFP**, des pèlerinages à Lourdes, en Alsace et à Assise organisés par les Équipes Populaires et Vie Féminine.

## KAIROS EUROPE

Kairos a décidé d'intensifier son action européenne intensifiée dans les années à venir.

Par diverses manifestations précédentes à Strasbourg (le Parlement des peuples -1992), à Bruxelles (les journées « Bretton Woods, 50 ans ça suffit ! » - 1994) et encore au Parlement européen avec l'audition consacrée à l'Union Économique et Monétaire -1996), Kairos Europe s'est efforcé de concrétiser des interpellations de plus en plus pressantes à l'égard des institutions européennes face à l'existence d'un chômage de masse, d'une détérioration sociale croissante et à la libération des capitaux transnationaux.

La non-volonté du sommet d'Amsterdam d'aborder réellement ces questions fondamentales pour l'avenir de l'Europe, la faible portée des décisions arrêtées à Luxembourg en novembre dernier en matière d'emploi ne peuvent que renforcer notre détermination à lutter ensemble avec tous ceux qui veulent un véritable changement en Europe.

Des coalitions diverses sont nées à l'occasion des récents sommets européens : les « Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions » initiées par « Agir

ensemble contre le chômage » (AC ! Paris), ainsi qu'à Amsterdam la « Coalition for a Different Europe » qui y a organisé un sommet alternatif. Beaucoup de groupes et personnes y sont venus de tous les secteurs de la société civile, ... notamment de Belgique francophone.

Une semaine après le sommet d'Amsterdam de juin dernier eut lieu à Graz le deuxième rassemblement oecuménique des Églises en Europe. Kairos Europe y a créé une coalition d'action des groupes et réseaux soucieux de faire entendre la voix des exclus.

Malgré le succès évident de ces rassemblements beaucoup reste à faire, notamment en vue de clarifier notre action et nos objectifs entre groupes de la société civile : associations, mouvements de base, syndicats, communautés religieuses, organisations spontanées ou autres ... Nous croyons que notre époque qui pousse à la concurrence ou à l'isolement par son système actuel de compétition peut également décider d'en sortir par la recherche d'ententes ou de coalitions. C'est le sens du document-Kairos que nous voudrions proposer à votre discussion ainsi qu'à votre organisation et dont nous reproduisons une version condensée.

*KAIROS  
WALLONIE-  
BRUXELLES  
c/o F.Gobbe  
Clos Chapelle  
aux Champs  
257,  
1200 Bruxelles  
tél.(répondeur)  
02-762.39.20.*

*Organisations*

Le projet de document complet est disponible sur demande (voir coordonnées ci-dessus). Comme expliqué par ailleurs, ce texte provisoire doit être amendé dans les mois à venir. Il est donc proposé comme point de départ d'un débat à tenir entre organisations, mouvements et individus au niveau européen, mais aussi sur base nationale.



## Document-Kairos pour l'Europe

(version condensée décembre 1997)

### Pour une Europe centrée sur le social, la vie et la démocratie

Appel aux Églises chrétiennes et autres communautés religieuses, aux syndi-

cats, aux mouvements féministes, sociaux et écologiques, en vue de former une coalition pour se libérer du joug d'une économie mondiale dérégulée, et de ses valeurs. Cela ne peut pas continuer ainsi en Europe ! Cela ne doit pas forcément continuer ainsi ! Essayons de travailler ensemble à un changement de cap.

#### Non :

- à la concentration mondiale du pouvoir aux mains des détenteurs de capitaux ;
- aux abus commis à l'égard de ceux qui travaillent ;
- à l'évasion fiscale ;
- à la criminalité économique ;
- aux migrations forcées ;
- aux politiques néo-libérales de dérégulation, d'érosion des systèmes sociaux et aux atteintes à la démocratie ;
- à l'Économie imposée comme un système de croyances ;
- à nos soifs de consommation, de richesses et de pouvoir (patriarcal).

#### Oui :

- à une Europe centrée sur le social, la vie et la démocratie.

#### Que pouvons-nous faire ?

- Nous pouvons écouter avec attention les victimes du mal-développement dans le Sud, l'Est et l'Ouest. Elles luttent pour survivre dans la dignité;

A cet effet, une réunion au niveau de la communauté Wallonie-Bruxelles est organisée pour en débattre ce **jeudi 26 février prochain à 18h au 35, rue Van Elewijck (MIR-IRG), 1050 Bruxelles.**

Cette réunion est ouverte à toutes celles et tous ceux, personnes, organisations et mouvements qui s'intéressent à cette démarche. Elle devrait permettre de préciser comment ouvrir le processus et le rendre dynamique au mieux.

- Nous pouvons dire « Non » aux systèmes actuels injustes de l'argent et de la propriété, à l'industrialisation forcée de l'agriculture, aux dépenses disproportionnées destinées à assurer la sécurité et qui aboutissent également à la destruction écologique;
- Nous pouvons développer des micro-alternatives, en particulier pour renforcer les économies locales et régionales et par là réduire leur dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux. Nous pouvons aussi former des groupes de gens par une contre-information vis-à-vis de la culture du mensonge existante, leur permettant de travailler de manière constructive et coopérative à créer des sociétés auto-suffisantes;
- Nous pouvons travailler à un consensus sur des politiques alternatives au niveau européen et mondial, en particulier dans le domaine du travail, de la fiscalité, des finances, du commerce, etc...

#### Nous réclamons dès lors :

- la réduction du temps de travail hebdomadaire à 32 heures (maximum) avec compensation progressive des salaires et avec la possibilité d'aides publiques transitoires;
- l'orientation de la contribution des employeurs à la sécurité sociale en proportion de la création de richesses et non en proportion du salaire des travailleurs ;
- un impôt exceptionnel de crise sur les fortunes supérieures à 50 millions de francs belges en faveur d'un « Fonds spécial contre le chômage de masse » (particulièrement pour créer des emplois « utiles socialement »);
- un impôt annuel adéquat sur les fortunes;
- un impôt harmonisé dans toute l'Europe perçu à la source sur tous les profits de

- capitaux en vue d'enrayer la fuite des capitaux et le dumping fiscal au moins au niveau européen ;
- une taxe mondiale sur les transactions financières spéculatives (taxe Tobin);
  - l'introduction et le développement progressif d'impôts sur l'usage des ressources naturelles et de l'énergie, visant au développement des énergies renouvelables ;
  - des mesures contribuant à la limitation des richesses (incluant la propriété privée du capital et du sol) ;
  - la démocratisation de l'économie (particulièrement la participation aux prises de décision et l'autogestion dans les entreprises) ;
  - la fin des paradis fiscaux et l'introduction d'un cadre social et écologique pour le commerce mondial.

### Qui sommes-nous à adresser cet appel ?

Nous sommes des exclus, des précarisés du travail, des jeunes, des réfugiés et des gens nouvellement arrivés de l'Est, des membres de la classe moyenne (qui réalisons que nous aussi sommes touchés par ces processus) et toute une diversité de groupes à la base et d'associations.

Nous serons efficaces politiquement à condition d'arriver à coordonner nos démarches propres.

Nous appelons dès lors tous les individus, communautés, mouvements qui veulent travailler à une Europe centrée sur le social, la vie et la démocratie : Mettons-nous d'accord et unissons-nous !

- les mouvements de base, à savoir
  - les organisations spontanées de ceux et celles qui sont particulièrement touchés les sans-travail, migrants, féministes, homosexuel(le)s, victimes de la discrimination raciale et de la violence à l'égard de la nature et de la société;
  - les groupes et réseaux sociaux, écologiques et préoccupés du sort de notre monde;
- les organisations non-gouvernementales ;
- les syndicats ;
- les communautés religieuses, chrétiennes et autres.

Une telle déclaration associée au lancement d'un processus de construction d'alliances a été initiée en 1985 en Afrique du Sud à l'aide d'un Document Kairos (Kairos est le mot grec qui signifie le moment critique de la décision). C'est pourquoi nous présentons ici un projet de Document Kairos au niveau européen. En travaillant ce projet, nous pouvons nous poser

les questions suivantes : Qu'est-ce qui nous empêche de construire des alliances avec d'autres ? Comment pourrions-nous en être mieux capables ? Avec qui devrions-nous travailler pour mettre l'Europe sur le bon chemin ?

### Petit calendrier des étapes du processus

- décembre 97 à mars 98 : discussion du projet de document dans les groupes de Kairos-Europe, réseaux et organisations proches;
- jusqu'au 10 mars 98 : envoi de suggestions et améliorations du texte ; noms de groupes, réseaux, mouvements et individus disposés à signer le document final;
- du 10 au 31 mars 98 : en janvier 98 un petit groupe sera constitué par le conseil d'administration de Kairos-Europe pour effectuer la synthèse des amendements reçus et fournir une nouvelle version du document. Ce groupe devrait représenter divers mouvements, zones linguistiques et avoir une compétence journalistique.
- du 24 au 26 avril 98 : rencontre à Francfort s/ Main pour adopter le document et examiner les développements du processus en cours. Tous celles et ceux qui auront contribué à la préparation du document sont invités.
- mai/juin 98 : publication du document et de son résumé dans le plus grand nombre possible de langues européennes avec les signatures de personnes et d'organisations.
- juin 98 jusque l'an 2000 : invitation des différents groupements de la société civile en Europe à renforcer et à élargir le processus de coalition en cours ou les actions communes par la discussion des questions soulevées et la réalisation des propositions faites ici.
- 1999 : assemblée au niveau européen de tous les groupes et mouvements sociaux participants - éventuellement en liaison avec un Sommet alternatif de cette année-là.
- 2000 : participation à des rencontres intercontinentales, notamment dans le cadre du programme du COE (Conseil Oecuménique des Églises) concernant la mondialisation (programme: Mondialisation, mouvements sociaux et exclusion).

Invitation est faite à toutes et tous à participer ! Répondez svp à l'adresse de contact. Nous vous demandons de diffuser, d'améliorer et de signer le projet de document. Pour recevoir le texte complet contactez François Gobbe - voir coordonnées en début d'article.

# AGENDA

- Coalition autour de Kaïros-Europe (2ème réunion)  
26 février ... 18h à 20h ..... MIR-IRG, 35 rue Van Elewijck ..... rens. : 02-762.39.20
  - **Comité de rédaction du journal du Collectif (1<sup>o</sup> lundi du mois)**  
2 mars ..... 20h15 ..... c/o Gh. de Smet, 63 rue Stéphanie - 1020 Bruxelles ..... rens.: 02 - 646.46.33
  - «Pour le désarmement financier» avec R. Petrella  
4 mars ..... 20h ..... Riches Claires, 24 rue des Riches Claires, 1000 Bruxelles
- **Forum « Pour en finir avec le chômage et l'exclusion »**  
7 mars ..... 9h30 à 17h ..... IHECS
- Journée internationale des femmes.  
8 mars ..... 10h30 à 19h .... Ecole du cirque d'Auderghem, 7 rue des écoliers à Bruxelles (métro Demey)
  - Y-a-t-il un statut dans la salle ? (statut des artistes) Etats généraux de l'Ecologie politique  
8 mars ..... Namur ..... rens. : 02-223.19.71
  - Journée-forum, organisée par Juste Terre, «Alternative citoyenne: l'associatif», avec R. Petrella  
11 mars ..... lieu à préciser ..... rens.: 02- 227.66.80.
- **Débat-conférence de presse avec M. De Galan, I. Durant, J. Milquet, P. Carlino, M. Jadot, J.-C. Vandermeeren** (suite du forum du Collectif du 7 mars 1998)  
12 mars ..... 20h ..... CNE, 176 chaussée de Haecht, 1030 Bruxelles ..... rens. : 02-646.46.33
- Forum: Droit au logement: quelles alternatives pour un habitat humain: Auto-produire (ou rénonver) son logement dans la jungle des réglementations, Etats généraux de l'Ecologie politique  
12 mars ..... 19h ..... Namur ..... rens. : 02-223.19.71.
  - Politique territoriale animée par Ricardo Petrella, organisé par le F.I.S.C.  
13 mars ..... 17h ..... Auberge Simenon à Liège ..... rens. : 02-511.29.06.
  - « Parents dans l'école: côté cour ou côté classe ? » avec Danielle Mouraux, sociologue, Ligue des Familles  
17 mars ..... 12h30 à 14h .... Midis du centre V.F., Riches Claires, 24 rue des Riches Claires, 1000 Bruxelles
  - "Quelles raisons d'espérer dans l'avenir des jeunes ?" Conférence, Guy Bajoit, sociologue à l'U.C.L. (FOPES),  
19 mars ..... 20h ..... rens. : 02-733.95.50.
- **Manifestation nationale pour l'égalité des droits, la solidarité contre le racisme et les discriminations», C.N.A.P.D.**  
22 mars ..... 14h ..... Bruxelles: RV Gare du Nord ..... rens. : 02-511.36.99
  - **Assemblée générale du Collectif** - Bienvenue à tous  
26 mars ..... 19h ..... Bruxelles, local à confirmer ..... rens. : 02-646.46.33
  - **Forum : « Pour une politique de la jeunesse »**, Etats généraux de l'Ecologie politique, avec la participation de l'atelier «Politique de jeunesse» du collectif  
4 avril ..... 9h à 17h ..... Namur ..... rens. : 02-223.19.71.
  - Forum: Droit au logement: une action collective et politique, Etats généraux de l'Ecologie politique  
2 avril ..... 19h ..... Namur ..... rens. : 02-223.19.71
  - **Comité de rédaction du journal du Collectif**  
6 avril ..... 20h15 ..... chez Claire André, 10 rue J.Baudoux, 1090, Bruxelles ... rens. : 02- 646.46.33
  - **Assises des Marches européennes contre le chômage, la précarité et l'exclusion**  
18 et 19 avril ..... U.L.B. .... rens. : 02-223.35.33

# *Collectif Solidarité contre l'Exclusion*

## *Emploi et revenus pour tous*

### **Qui sommes-nous ?**

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » du collectif est disponible sur demande). Il veut exister en tant que mouvement, en privilégiant aussi le fonctionnement en réseau avec d'autres mouvements.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. Nous pensons qu'en travaillant entre partenaires d'horizons différents, nous pourrons lutter plus efficacement contre l'exclusion et les problèmes d'emploi.

### **Genèse du projet**

L'idée a germé au sein de l'association « **Solidarités en mouvement** », en juin 1995. Différentes réunions ont été organisées et ont mobilisé diverses personnes autour d'un projet d'« Etats généraux de l'emploi ». Petit à petit, l'idée a mûri. L'appel du collectif et son nom ont été adoptés définitivement le 14.9.96.

### **Nos objectifs**

L'emploi a été jusqu'ici le moyen qui permettait d'avoir des revenus décents pour vivre et s'insérer dans la société. Or, il est de plus en plus en danger. Non seulement le nombre de personnes sans emploi augmente sans cesse, mais les conditions de travail de ceux qui ont encore un emploi se dégradent.

Nous refusons d'accepter cette situation comme une fatalité. Nous avons conscience qu'il est nécessaire d'agir et de lutter contre une logique du « yaka ». Nous pensons que les citoyens ont le droit et le devoir de s'exprimer, de réfléchir et de s'organiser pour impulser un changement de société. Il faut s'unir et constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

### **Que proposons-nous concrètement ?**

Outre la participation aux marches européennes contre le chômage, les exclusions et la précarité du printemps 1997, un premier forum a été organisé en avril 97. Différents ateliers de réflexion sont organisés au sein du collectif; un second forum aura lieu en mars 98, où nous inviterons d'autres organisations pour développer des revendications précises en matière d'emploi et d'accès à des revenus décents.

### **Comment nous contacter ?**

**Adresse** : 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles  
**Téléphone** : 02 - 646.46.33  
**Fax** : 02 - 646.46.33  
**e-mail** : collectif.emploi@linkline.be  
**site internet** : <http://www.enter.org/solidarity>

### **Comment nous soutenir ?**

**abonnement** : 300 FB par an (6 numéros)  
**membre sympathisant** : 500 FB par an  
**membre effectif** : 1.200 FB par an (600 FB pour les sans-emploi)  
**membre d'honneur** : 2.000 FB par an ou plus  
**organisations** : 1.200 FB par an (ou plus selon possibilités)  
**numéro de compte** : 523 - 0800384 - 15

NOTES

Journal de Collette

Du 1er décembre 1997  
au 31 janvier 1998

BR

DÉCEMBRE 1997

Jeudi 4

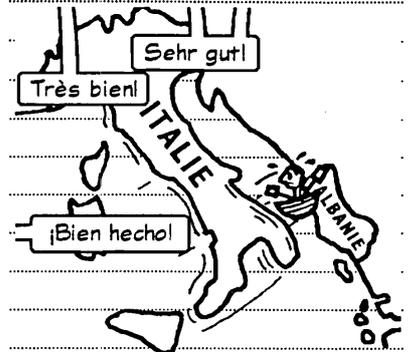
Construction d'une nouvelle  
aile à Merksplas, surnommée  
"cage aux lions", pour aérer  
les illégaux détenus.



DÉCEMBRE 1997

Vendredi 5

L'Italie expulse des réfugiés  
albanais.



DÉCEMBRE 1997

Mercredi 10

Miet Smet veut inciter les  
jeunes chômeurs à suivre des  
cours de formation à leurs  
frais.



DÉCEMBRE 1997

Mercredi 17

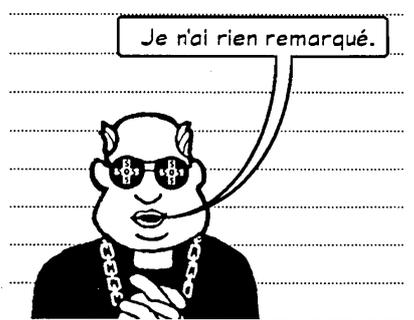
Boeing annonce le départ de  
12.000 membres du personnel  
en 1998.



DÉCEMBRE 1997

Vendredi 19

Le cardinal Danneels cité à  
comparaître dans un procès  
de pédophilie.



DÉCEMBRE 1997

Mardi 30

Grippe de poulet contagieuse  
pour les hommes: des  
millions de poulets abattus à  
Hong Kong.



JANVIER 1998

Dimanche 11

Lionel Jospin a justifié le  
recours à la force pour  
évacuer les services sociaux  
occupés par les chômeurs.



JANVIER 1998

Jeudi 29

Premiers brouillards:  
création massive d'emplois à  
Rehkem pour les secteurs  
automobile et hospitalier.

